

Assainissement collectif

exercice 2014

juin 2015

**Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public**

SOMMAIRE

Note liminaire	4
I. Synthèse	9
I.1. Événements marquants de l'année 2014.....	9
I.2. Chiffres clés	10
I.3. Objectifs et enjeux du service : le schéma directeur de l'assainissement.....	12
II. Caractéristiques du service	13
II.1. Caractéristiques techniques du service	13
II.1.1. Territoire concerné et mode de gestion du service.....	13
II.1.2. Le nombre d'habitants concernés par un réseau de collecte d'eaux usées	14
II.1.3. Les usagers non domestiques.....	14
II.1.3.1. Industriels.....	14
II.1.3.2. Assimilés industriels :	15
II.1.4. Le réseau de collecte des eaux usées.....	15
II.1.4.1. Les caractéristiques du réseau	15
II.1.4.2. L'entretien du réseau collecte et transports des effluents.....	17
II.1.5. Les ouvrages de traitement et postes de transfert associés.....	17
II.1.6. Les sous produits issus des traitements d'épuration.....	20
II.2. Le service Assainissement.....	21
II.2.1. Études et Travaux – Patrimoine – SIG - DICT	21
II.2.1.1. Maîtrise d'œuvre interne – Études et Travaux	21
II.2.1.2. Les avis en matière d'autorisation du droit du sol (urbanisme).....	22
II.2.1.3. Les DICT et DT	22
II.2.1.4. Le S.I.G. (Système d'Information Géographique)	23
II.2.2. L'activité de contrôle du service	23
II.2.2.1. Les contrôles de bon raccordement	23
II.2.2.2. Analyses – Bilans des eaux rejetées après traitement.....	24
II.2.3. Exploitation des réseaux	24
II.2.3.1. Accueil des usagers	24
II.2.3.2. Les réseaux.....	25
II.2.3.3. Entretien des réseaux d'eaux usées	26
II.2.3.4. Entretien des réseaux d'assainissement eaux pluviales.....	26
II.2.3.5. Les secteurs sensibles du réseau d'assainissement.....	27
II.2.3.6. Le balayage de voirie	27
II.2.4. Travaux Patrimoine – Inspection Vidéo	27
II.2.4.1. Le service Travaux Patrimoine.....	27
II.2.4.2. Inspection caméra vidéo.....	27
II.2.4.3. Les postes de refoulement	28
II.2.5. Stations d'épuration et ouvrages hydrauliques associés.....	28
II.2.5.1. Secteur de Frégeneuil.....	28
II.2.5.2. Secteur « Fléac », « Gond Pontouvre » et « Mornac »	29
II.2.6. Matières de vidange	30
III. La tarification et les recettes du service.....	31
III.1. Description de la tarification	31
III.1.1. Les modalités de la tarification.....	31
III.1.2. Évolution de la tarification	32
III.2. La facture d'assainissement.....	32
III.3. Les recettes du service.....	33
III.3.1. Le compte administratif 2014 (extrait)	33
III.3.2. Les recettes d'exploitation.....	34
IV. Les indicateurs de performance	35
IV.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)*	35

IV.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)*	35
IV.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	36
IV.3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*	36
IV.3.2. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)*	36
IV.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*	36
IV.3.4. Évolution du taux de dépollution	37
IV.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme (P206.3)*	37
IV.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers (P251.1)*	37
IV.6. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitent des interventions fréquentes (P252.2)*	37
IV.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)*	37
IV.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau (P254.3)*	38
IV.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (P255.3)*	38
IV.10. Durée d'extinction de la dette (P256.2)*	39
IV.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	39
IV.12. Le taux de réclamations (P258.1)*	39
V. Le financement des investissements.....	39
V.1. Les travaux engagés pendant l'exercice	39
V.2. La dette	39
V.3. Amortissements	40
VI. Les actions de sensibilisation, de solidarité et de coopération décentralisée.....	41
VI.1. Activités pédagogiques et sensibilisation des usagers	41
VI.2. Action de coopération internationale	43
VI.3. Abandons de créances et fonds de solidarité	43
ANNEXE 1 - Indicateurs techniques.....	44
ANNEXE 2 - Indicateurs financiers	54
ANNEXE 3 – Liste des indicateurs 2014.....	63
ANNEXE 4 - Glossaire.....	64
ANNEXE 5 – Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne.....	65

Note liminaire

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice, par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême) pour ses compétences Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Ce rapport doit être préalablement soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus, le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006, selon le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 Mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 Avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport ainsi que sur l'existence du site internet www.eaudanslaville.fr qui fournit des précisions techniques sur leur mise en œuvre.

Un observatoire national des services publics d'eau potable et d'assainissement a été créé par l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques), à l'attention des collectivités locales, des maires et présidents d'intercommunalité pour :

- Piloter leurs services
- Suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre
- Comparer leurs performances avec des services similaires

Depuis 2009, GrandAngoulême saisit ses indicateurs eau et assainissement sur le site internet, ouvert à tous : www.services.eaufrance.fr

Au sein de GrandAngoulême, les activités des services de l'eau potable et de l'assainissement sont décidées par délibération du Conseil Communautaire. Les Comptes Administratifs 2014 des Budgets Annexes de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif ont été validés par la délibération n° 58 du Conseil Communautaire dans sa séance du 26 mars 2015.

A. Le Service Public de l'Assainissement Collectif : Gestion en régie

GrandAngoulême exploite le service public de l'assainissement en régie sur l'ensemble de son territoire, depuis Juillet 1977.

Le service assure les missions suivantes :

- La collecte et le traitement des eaux usées :
 - Réalisation des réseaux et des stations de relevage, entretien et amélioration des réseaux et des ouvrages, élimination des eaux parasites,
 - Réalisation des branchements sur le réseau,
 - Exploitation des stations d'épuration.
- Le contrôle du bon raccordement.

Ces missions sont réalisées selon les axes définis par le schéma directeur de l'assainissement, approuvé par le Conseil Communautaire du 20 Mars 2002, ainsi que le zonage d'assainissement approuvé le 30 Octobre 2003.

Un règlement de service de l'assainissement collectif a été adopté par délibération n° 117 le 12 mai 2005 et modifié par délibération n° 150 du 5 juillet 2012.

B. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Gestion en régie

Le service, créé en mai 2005, assure les missions suivantes :

- Le contrôle des installations,
- Le contrôle de l'existant,
- Le conseil des usagers.

Un règlement de service de l'assainissement non collectif a été adopté par délibération n° 119 le 12 mai 2005, puis remplacé par un nouveau règlement par délibération n° 21 en date du 5 février 2015.

C. Le service public de l'eau potable : Délégation de service public

GrandAngoulême a pris la compétence le 1^{er} janvier 2001.

Le service de production et de distribution de l'eau potable est délégué par contrat d'affermage à la SEMEA (Société d'Économie Mixte pour l'Eau et l'Environnement d'Angoulême), pour l'ensemble des 16 communes de l'agglomération.

Le contrat prendra fin le 31 décembre 2015.

Un règlement de service de l'eau potable a été adopté par délibération n° 222 le 13 juillet 2006 et modifié par délibération n° 46 du 11 avril 2013.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de GrandAngoulême met en œuvre une stratégie commune en matière de production, de distribution et de sécurisation de l'alimentation.

Le programme défini par ce schéma prévoit :

- Le renforcement de la fiabilité et de la sécurité du service,
- L'amélioration du fonctionnement actuel du système d'alimentation,
- L'anticipation des besoins futurs,
- L'optimisation de la gestion des ouvrages et de leur renouvellement.

D. Les composantes du prix total de l'eau

La facture d'eau se décompose en 4 parties :

- La distribution de l'eau potable,
- La collecte et traitement des eaux usées,
- Les taxes pour l'environnement,
- La TVA.

Depuis 2004, la facturation unique a été mise en place, ce qui permet le regroupement du prix de l'eau potable et de l'assainissement sur une même facture.

Deux factures par an sont adressées aux abonnés, prenant la forme d'un acompte puis du solde des consommations de l'année.

Pour l'eau potable, les tarifs ont été fixés, pour l'année 2014, par la délibération n° 209 du 17 octobre 2013, et pour l'année 2015 par la délibération n° 223 du 9 octobre 2014.

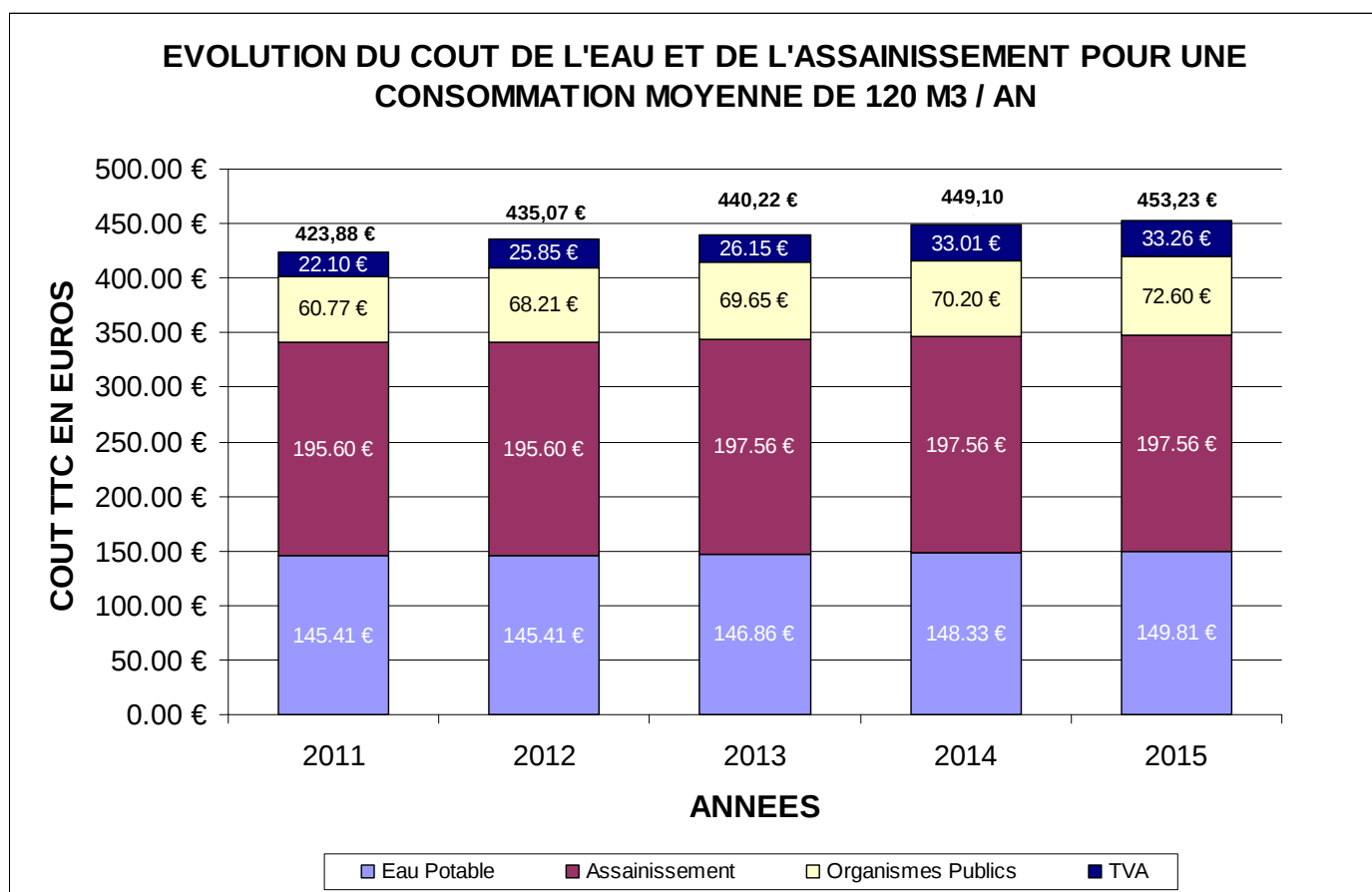
Pour l'assainissement collectif, les tarifs ont été fixés, pour l'année 2014, par la délibération n° 200 du 17 octobre 2013, et pour l'année 2015 par la délibération n° 224 du 9 octobre 2014.

Des factures spécimens sont présentées en annexe 2.1 des rapports sur l'eau et l'assainissement collectif.

Les tarifications des prestations du SPANC ont été fixées par délibérations n° 120 du 12 mai 2005 et n° 324 du 26 Octobre 2006. Le 4 décembre 2014, les tarifs du SPANC ont été révisés. Une redevance annuelle d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement a été mise en place à hauteur de 20 euros (délibération n° 302 du 4 décembre 2014), le montant des autres redevances restant inchangé.

E. L'évolution du prix total de l'eau

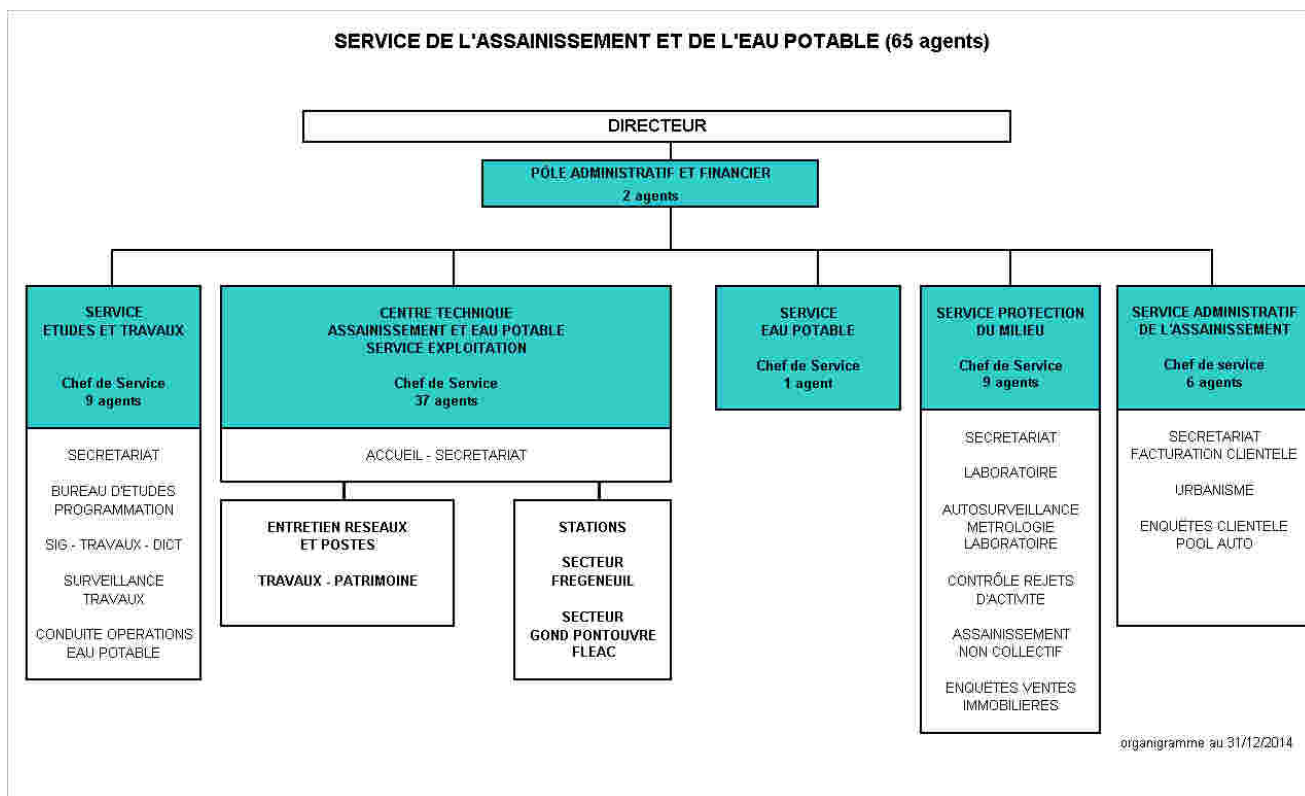
En 2014, le prix TTC d'une facture d'eau et d'assainissement pour une consommation de 120 m³ (référence définie par l'INSEE pour un foyer de 4 personnes) est de 449,10 €.



F. Organisation du service de l'Eau potable et de l'Assainissement

Organigramme 2014

En 2014, la Division de l'Assainissement et de l'Eau Potable composée de **65 agents**, dépend de la Direction du Cadre de Vie, Espaces Publics et Proximité du GrandAngoulême.



Ces services sont situés à l'adresse suivante :

**Bâtiment de la Division Assainissement et Eau Potable
92 - 94, rue du Port Thureau - ANGOULEME**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h,
le vendredi : jusqu'à 16h30.**

Accueil du service de l'assainissement collectif

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Secrétariat du Service Assainissement : 05.45.61.88.02

Centre Technique de l'Assainissement : 05.45.61.02.41

↳ **ACCUEIL FACTURATION**

Téléphone : 05.45.61.84.37

↳ **ASTREINTE**

365 jours par an – 24h/24

Appel n°18 (Pompiers) en dehors des horaires de bureau.

Les coordonnées et contacts téléphoniques sont indiqués sur chaque facture des usagers.

Accueil du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Service technique du SPANC : 05.45.61.91.09

Accueil du service de l'Eau potable

↳ **RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS TECHNIQUES**

Secrétariat Eau Potable : 05.45.61.91.06

↳ **ASTREINTE**

365 jours par an – 24h sur 24

Le service Eau Potable assure un service d'astreinte 24h sur 24h tout au long de l'année.

Les coordonnées et contacts téléphoniques sont indiqués sur chaque facture des usagers.

I. Synthèse

I.1. Événements marquants de l'année 2014

Travaux de raccordement de la lagune de Saint Saturnin sur la station d'épuration de Fléac – Les Murailles :

Afin de répondre aux obligations de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) et de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2010 portant sur l'autorisation du système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, il convient de procéder aux travaux de suppression de la lagune de Saint Saturnin et d'acheminer les effluents vers la station d'épuration de Fléac – Les Murailles.

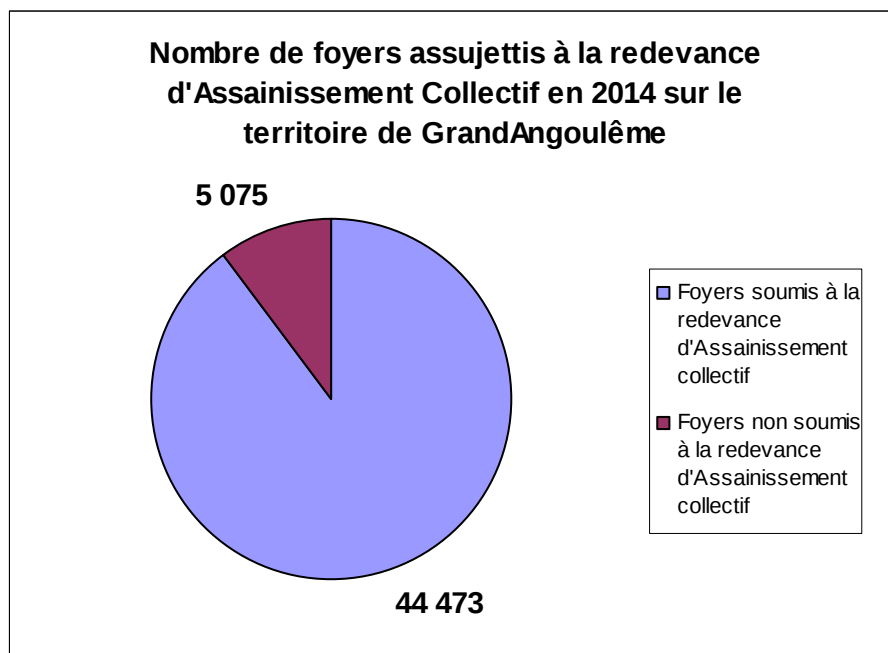
Dans ce but, des canalisations de transfert d'environ 6 kilomètres et deux ouvrages techniques en génie civil accueillant les systèmes de pompage, ont été construits sur les communes de Saint Saturnin et de Linars.

Station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil :

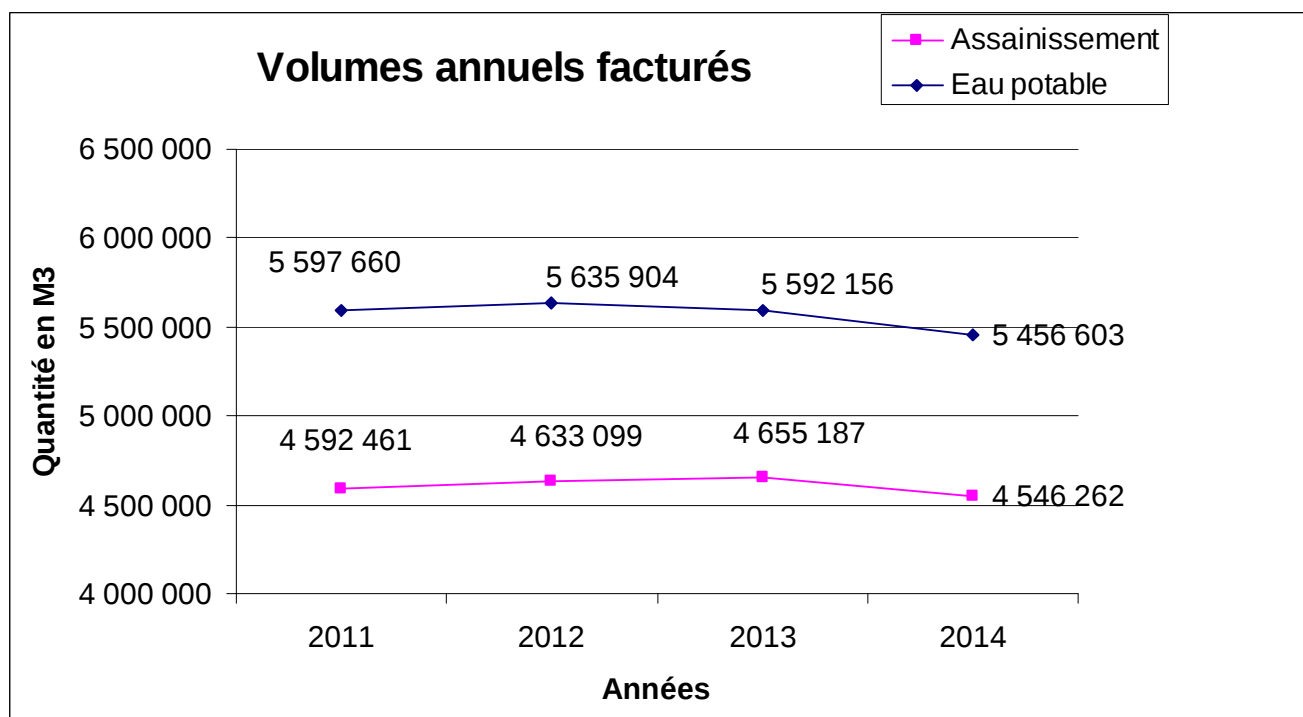
Dans le cadre de l'amélioration des performances des équipements, le remplacement des deux turbo compresseurs d'aération des bassins de la station de Frégeneuil était programmé sur les années 2013 et 2014 : Suite au remplacement d'un premier compresseur en 2013, le second compresseur avec un moteur à haute performance énergétique et variateur de vitesse a été installé en 2014.

I.2. Chiffres clés

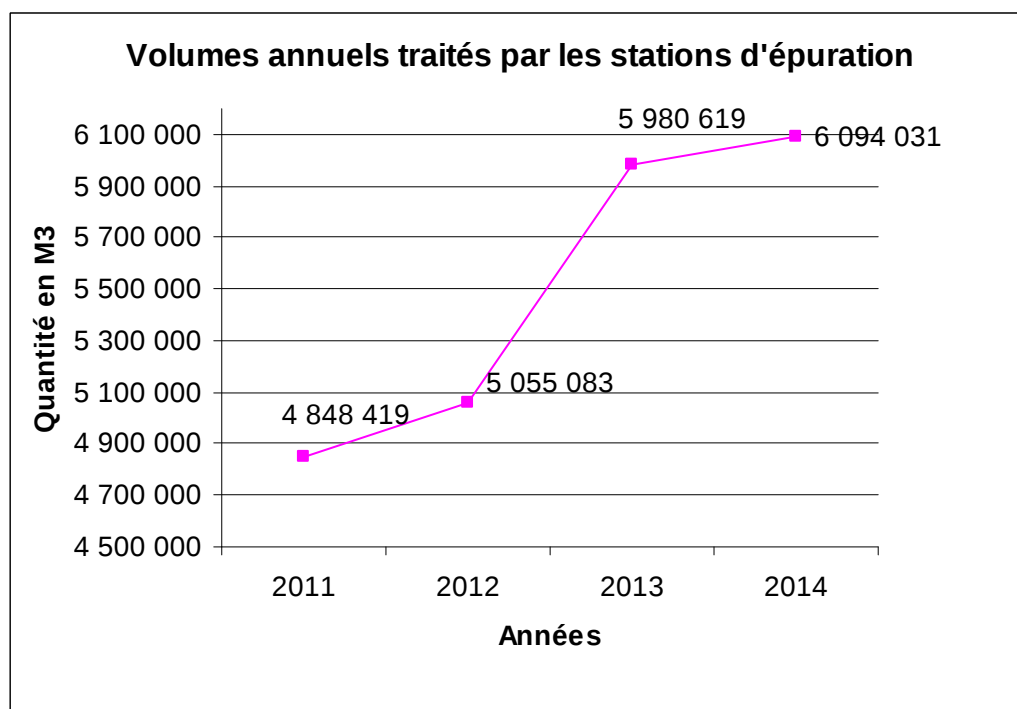
44 473 foyers sont desservis par un réseau d'assainissement collectif sur un nombre total de 49 548, soit un pourcentage de 89,76 % .



Évolution des volumes d'eau potable facturés et des volumes d'eau soumis à l'assainissement

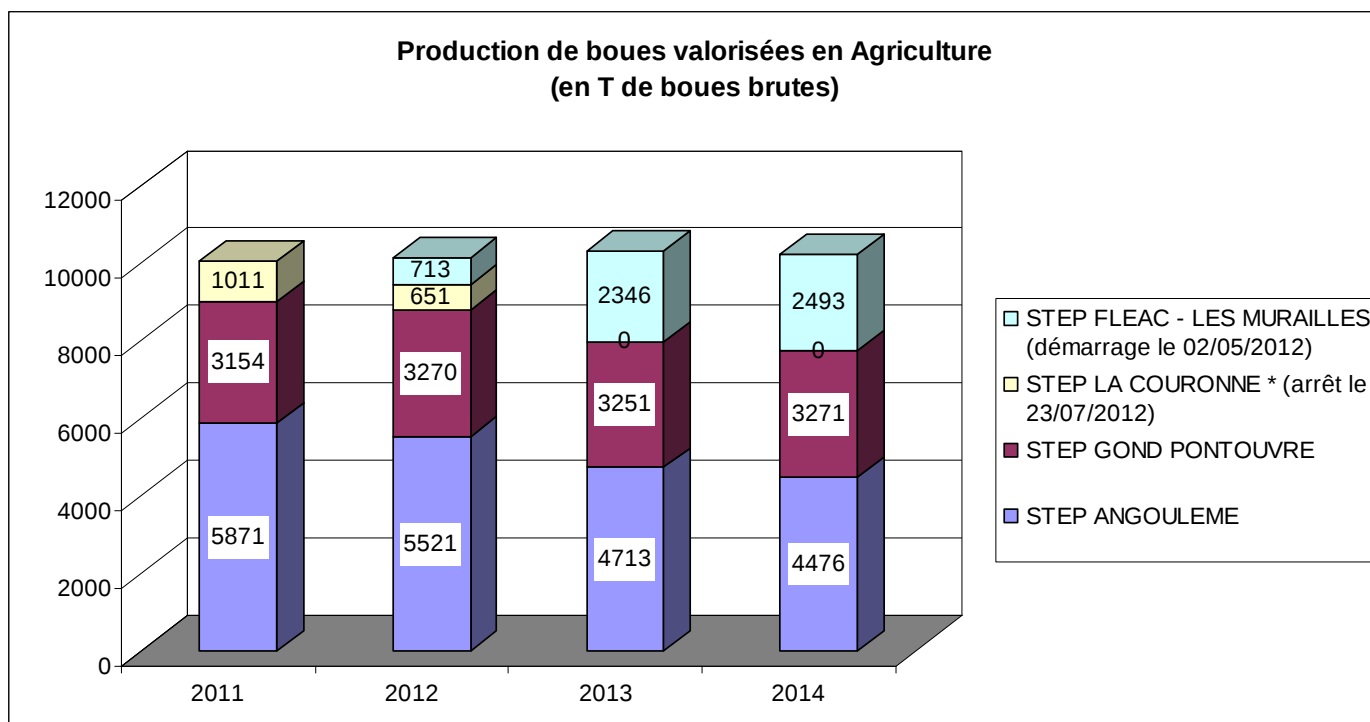


Volume global traité par les stations d'épuration : **6 094 031 M³**



Remarques : La pluviométrie moyenne relevée en 2014 par les services, est de l'ordre de 810 mm (674 mm en 2013).

Production de boues d'épuration valorisées par épandage agricole : **10 240 tonnes brutes** soit environ **1 844 tonnes de matières sèches**. Au total, **100 %** du tonnage de boues produit par GrandAngoulême en 2014 **est conforme** à la réglementation relative à l'épandage des boues.



I.3. Objectifs et enjeux du service : le schéma directeur de l'assainissement

Les missions du service de l'assainissement s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de GrandAngoulême approuvé par Conseil Communautaire 20 mars 2002.

Le projet d'arrêté préfectoral pour la réduction des flux de pollution de l'agglomération d'Angoulême avait été approuvé par le Conseil Communautaire du 4 juillet 2002, puis avait été validé par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2003.

A noter également que le zonage d'assainissement de GrandAngoulême avait été approuvé en Conseil Communautaire du 30 octobre 2003.

Principales opérations :

- ↪ Nouvelle station d'épuration de 57 000 eq.hab sur la commune de Fléac avec délestage de la station d'épuration d'Angoulême - Frégeneuil, suppression des stations de Fléac / Linars / Nersac, réalisation des réseaux de transfert et raccordement de la station d'épuration de La Couronne. La suppression de la lagune de Saint Saturnin dont les travaux ont débuté fin 2013, est effective depuis 2014 ;
- ↪ Extension de la collecte ayant pour objectif de desservir l'intégralité des immeubles située dans le zonage Assainissement Collectif ;
- ↪ Réhabilitation des réseaux de collecte existants ;
- ↪ Contrôle et suivi des rejets domestiques et industriels ou assimilés.

II. Caractéristiques du service

II.1. Caractéristiques techniques du service

II.1.1. Territoire concerné et mode de gestion du service

Le service public de l'assainissement collectif est assuré en régie sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême composé de 16 communes d'un poids de population de 112 047 habitants.

Communes	Population totale	% poids de population GrandAngoulême
ANGOULEME	44 704	39.90
FLEAC	3 759	3.35
GOND PONTouvre	6 062	5.41
L'ISLE D'ESPAGNAC	5 452	4.87
LA COURONNE	7 961	7.11
LINARS	2 161	1.93
MAGNAC/TOUVRE	3 157	2.82
MORNAC	2 250	2.01
NERSAC	2 538	2.27
PUYMOYEN	2 673	2.39
RUELLE/TOUVRE	7 734	6.90
ST MICHEL	3 378	3.01
ST SATURNIN	1 360	1.21
ST YRIEIX	7 412	6.62
SOYAUX	10 219	9.12
TOUVRE	1 227	1.10
CUMUL	112 047	100.00

Données INSEE : Populations légales 2012 entrées en vigueur le
01/01/2015

II.1.2. Le nombre d'habitants concernés par un réseau de collecte d'eaux usées

Communes	Populations légales 2012 en vigueur au 01/01/2015	Population théorique assujettie à l'assainissement	Population raccordée effectivement	Taux de raccordement théorique	Volume annuel en m3
Angoulême	44 704	42 872	40 948	95.51%	1 964 222
Fléac	3 759	3 115	2 982	95.73%	122 797
Gond Pontouvre	6 062	5 505	5 337	96.95%	291 849
L'Isle d'Espagnac	5 452	5 217	5 172	99.14%	251 874
La Couronne	7 961	6 213	6 158	99.11%	300 248
Linars	2 161	1 845	1 809	98.05%	68 315
Magnac sur Touvre	3 157	2 416	2 382	98.59%	86 985
Mornac	2 250	1 063	1 059	99.62%	62 577
Nersac	2 538	2 058	2 030	98.64%	75 440
Puymoyen	2 673	2 045	2 032	99.36%	90 482
Ruelle sur Touvre	7 734	6 862	6 662	97.09%	254 809
Saint Michel	3 378	3 154	3 132	99.30%	229 435
Saint Saturnin	1 360	294	282	95.92%	9 484
Saint Yrieix	7 412	6 647	6 592	99.17%	301 451
Soyaux	10 219	9 100	8 939	98.23%	402 787
Touvre	1 227	911	909	99.78%	33 507
Total	112 047	99 317	96 425	97.09%	4 546 262

Indicateur D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eaux usées : **99 317 habitants.**

II.1.3. Les usagers non domestiques

Un usager non domestiques, est un usager qui utilise l'eau potable pour son activité.

A la fin de l'année 2014, 52 autorisations de déversement ont été conclues avec 46 établissements présentant des rejets d'eaux usées non domestiques (Indicateur D202.0).

Pour 26 d'entre eux, une convention spéciale de déversement a été formalisée.

II.1.3.1. Industriels

Industriels : Établissements dont les activités relèvent du domaine industriel.

A ce jour, 28 organismes ou entreprises bénéficient d'arrêtés conclus avec GrandAngoulême pour le rejet de leurs eaux usées. Le volume annuel d'eaux usées rejetées par ces industriels, représente 95 754 m³.

II.1.3.2. Assimilés industriels :

Les « assimilés » correspondent aux organismes signataires d'un arrêté ou d'une convention dont les rejets d'eaux usées sont de nature très proche de celle d'un effluent domestique.

A ce jour, 18 organismes assimilés industriels bénéficient d'arrêtés conclus avec GrandAngoulême pour le rejet de leurs eaux usées. Le volume annuel d'eaux usées rejetées par ces organismes assimilés industriels, représente 240 615 m³.

II.1.4. Le réseau de collecte des eaux usées

II.1.4.1. Les caractéristiques du réseau

Au titre de l'année 2014, 44 473 concessions d'eau potable étaient soumises au paiement de l'assainissement collectif.

Fin 2014, le patrimoine de collecte des eaux usées se compose de 623,25 km de réseau séparatif, 15,4 km de réseau unitaire (pour partie sur les communes de La Couronne et de Saint Michel), 149 postes de relèvement, 3 stations d'épuration et 1 lagune.

Communes	Eaux Usées Linéaire séparatif en m	dont extension en 2014	Linéaire Unitaire en m	Nombre de postes	dont création ou suppression en 2014	Nombre concessions facturées	Volume facturé en M3
ANGOULEME	198 495	134		21	-1	19 163	1 964 222
FLEAC	32 533	200		4		1 379	122 797
GOND PONTOUVRE	40 993	62		18		2 786	291 849
L'ISLE D'ESPAGNAC	39 078			9		2 425	251 874
LA COURONNE	43 288	211	9 800	15	1	3 171	300 248
LINARS	17 501	817		6	-1	834	68 315
MAGNAC/TOUVRE	16 768	686		4		1 216	86 985
MORNAC	14 923			4		472	62 577
NERSAC	18 155			6		985	75 440
PUYMOYEN	21 171			4		957	90 482
RUELLE SUR TOUVRE	42 493	772		17		3 195	254 809
SAINT SATURNIN	4 888			4	1	123	9 484
SAINT YRIEIX	57 123			13		3 007	301 451
SAINT MICHEL	15 920	513	5 600	4	1	1 397	229 435
SOYAUX	49 221	28		12	1	2 936	402 787
TOUVRE	10 697			8		427	33 507
TOTAL	623 247	3 423	15 400	149	2	44 473	4 546 262
Linéaire total (séparatif + unitaire)	638 647						

Par conventions spéciales, le réseau d'eaux usées de GrandAngoulême reçoit les eaux usées domestiques de la commune de Trois Palis et, pour partie, celles de Champniers (RD910 et 57), de Roulet Saint Estèphe (secteur chez Dion – Le Patis).

État du réseau et taux de collecte :

Le réseau d'eaux usées est inspecté et entretenu par le service. Il a été détecté des zones à eaux parasites permanentes et météorites qui feront l'objet dès 2015 d'un suivi affiné par la création d'un service dédié spécifiquement aux contrôles des raccordements par fumigation.

II.1.4.2. L'entretien du réseau collecte et transports des effluents

- Inspection par caméra vidéo du réseau d'eaux usées :

En 2014, 13 010 ml de réseau et de branchement ont été inspectés soit 2,04 % du linéaire total du réseau d'eaux usées.

- Hydrocurage des collecteurs d'eaux usées :

En 2014, 49 141 ml de réseaux d'eaux usées ont été hydrocurés soit 7,70 % du linéaire total du réseau d'eaux usées.

- Les 139 postes de refoulement font l'objet d'une inspection hebdomadaire par le service.

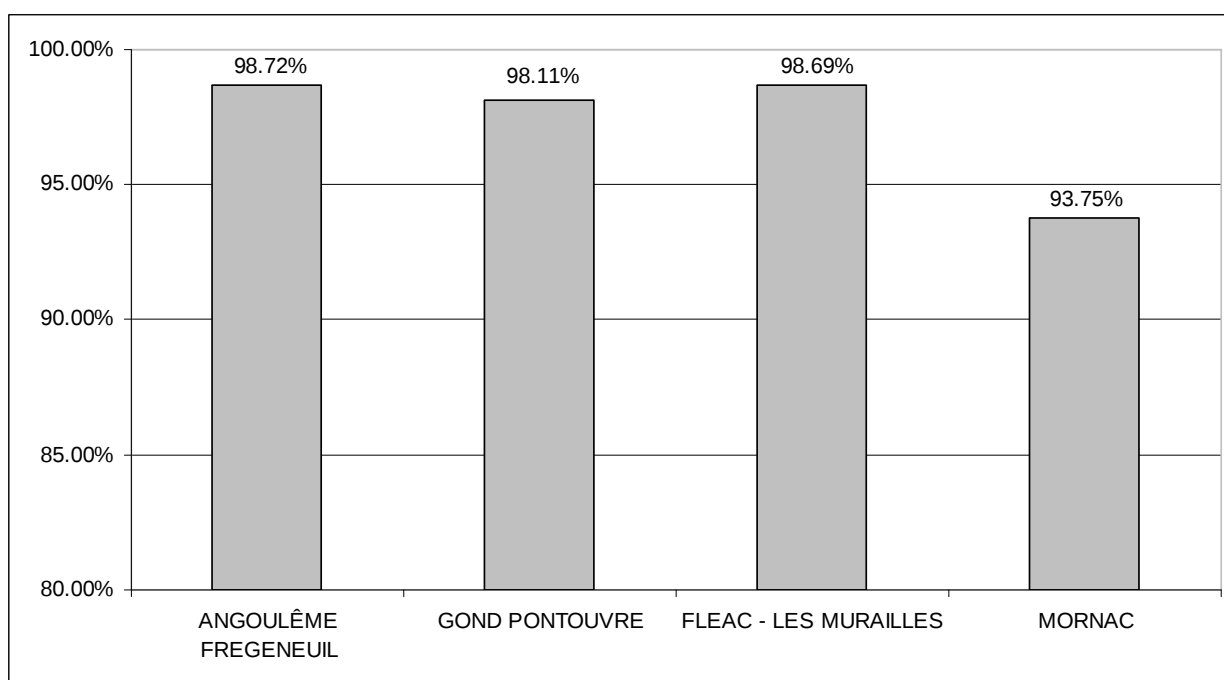
II.1.5. Les ouvrages de traitement et postes de transfert associés

La carte **en annexe 1.1**, présente les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines de GrandAngoulême ainsi que les postes de refoulement.

Il existe quatre ouvrages destinés au traitement des effluents qui sont situés sur les communes d'Angoulême, de Gond Pontouvre, de Fléac et de Mornac. (voir annexe 1.2).

La capacité épuratoire totale est de 165 400 équivalent habitants.

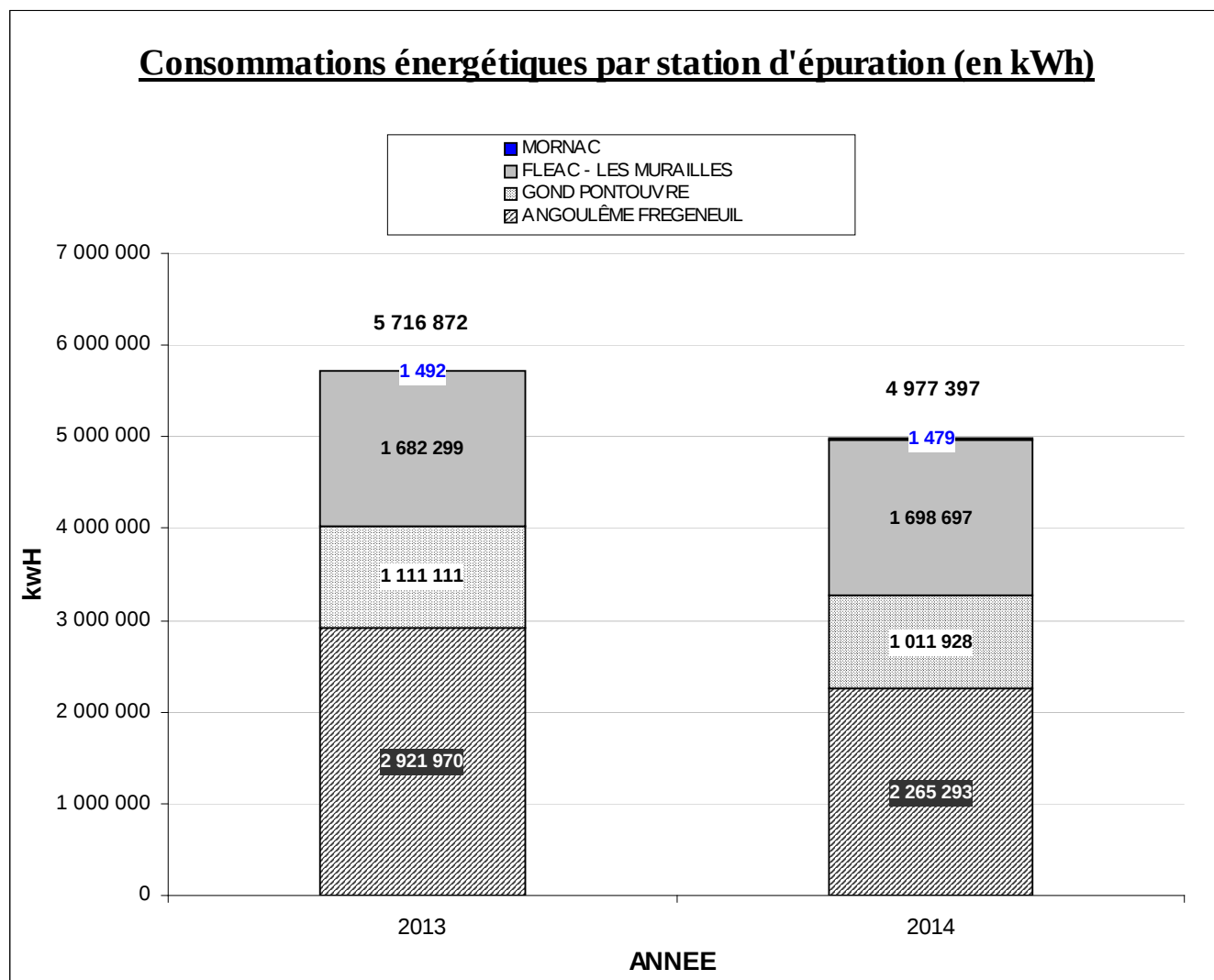
↳ Rendements épuratoires des ouvrages d'épuration sur la charge organique (DBO5) (en %)



↳ Performances – Charges – Rendements épuratoires par ouvrage

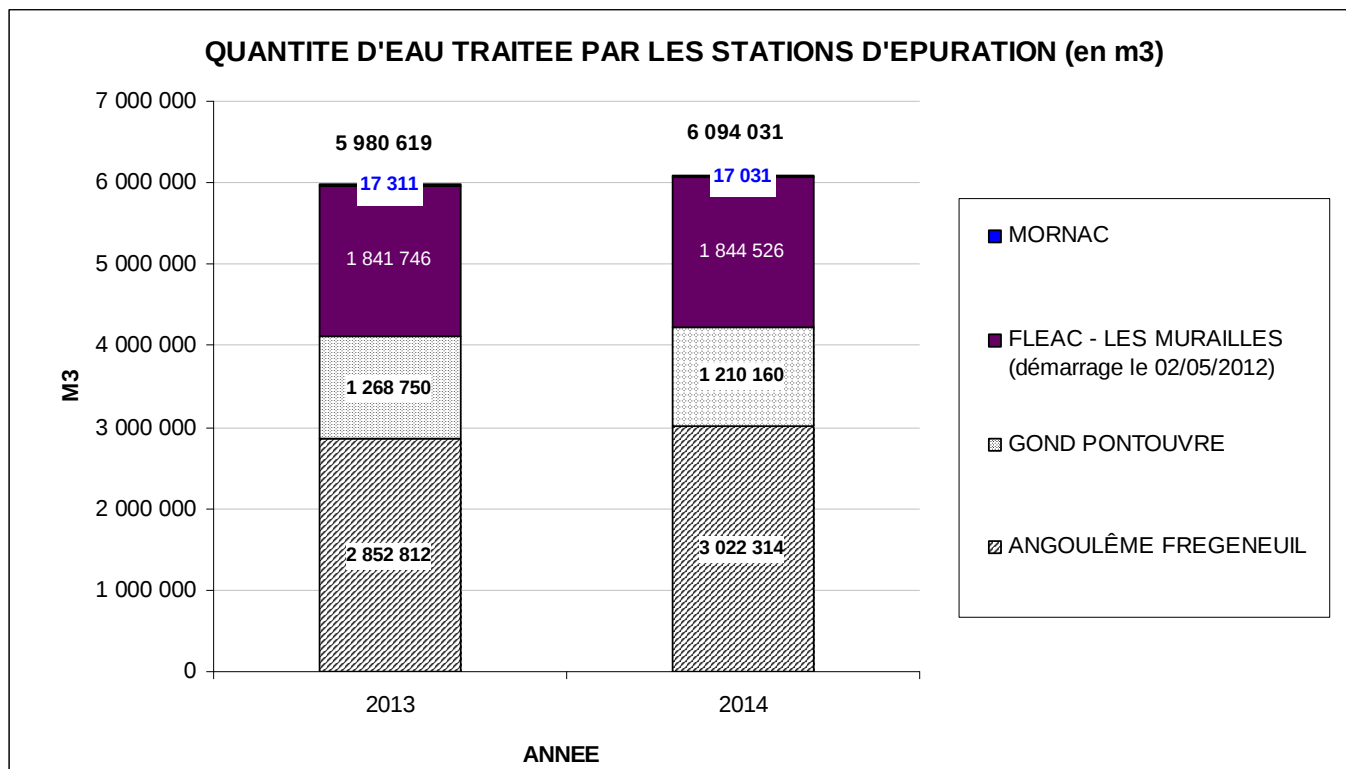
Caractéristiques des stations – voir annexe 1.2

↳ Consommations énergétiques pour le traitement des eaux usées en kWh



Volume d'eau traité par les stations d'épuration

Globalement en 2014, **6 094 031 M³** d'eaux usées ont été traités.



Ratios KWh/Kg de DBO5 éliminés pour chaque station d'épuration

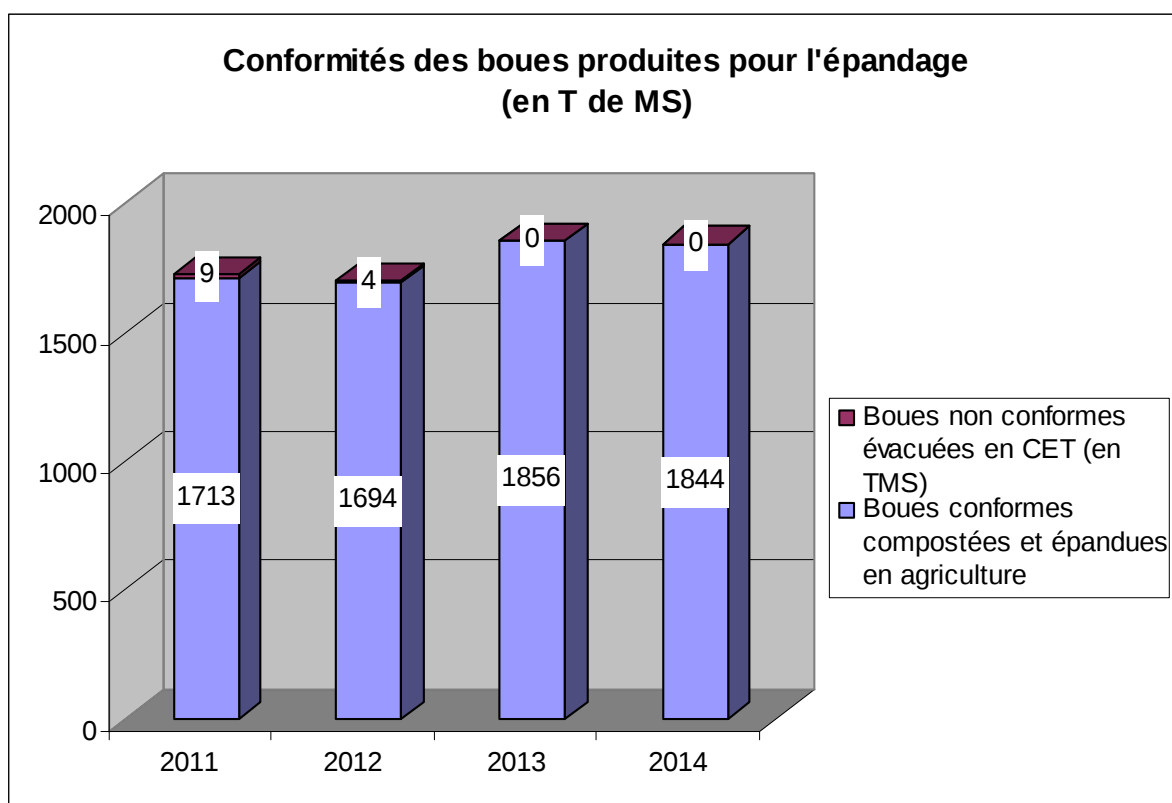
		Frégeneuil	Gond Pontouvre	Fléac Les Murailles
	nbre de bilans	52	24	52
2013	flux moyen d'émination de la DBO5 kgO2/j	2 275.98	895.56	1 150.88
	Quantité de DBO5 éliminé par an (kgO2/an)	830 732.70	326 879.40	420 071.20
	consommation électrique (KWh/an)	2 921 970	1 111 111	1 682 299
	ratio KWh/kg DBO5 éliminée	3.52	3.40	4.00
2014	flux moyen d'émination de la DBO5 kgO2/j	2 254.00	818.00	1 178.00
	Quantité de DBO5 éliminé par an (kgO2/an)	822 710.00	298 570.00	429 970.00
	consommation électrique (KWh/an)	2 569 554	994 553	1 698 697
	ratio KWh/kg DBO5 éliminée	3.12	3.33	3.95

II.1.6. Les sous produits issus des traitements d'épuration

La production des boues issues des différents process s'est élevée à 10 240 tonnes dont la siccité se situe entre 13 % et 20 %, soit un tonnage de matières sèches de l'ordre de 1 844 tonnes.

En 2014, l'ensemble des boues produites a été valorisé par épandage agricole après transformation en compost par la société TERRALYS sur les sites de Douzat (16), Vouhé (17). Cette unité de fabrication de supports de culture intègre à partir de déchets verts et ligneux, les boues des stations de GrandAngoulême. L'épandage est effectué par la Société TERRALYS sur le département de la Charente.

GrandAngoulême dispose d'un arrêté préfectoral l'autorisant à la pratique de cet épandage sur des communes principalement à l'Est du département (Arrêté préfectoral du 29 juillet 2004).



En 2014, le taux de conformité des boues produites par GrandAngoulême est de 100 % .

L'usine de traitement de Fléac – Les Murailles a généré 217 tonnes de sable qui ont été hygiénisée et réutilisée en remblaiement de travaux de tranchées.

Un tableau regroupant l'ensemble des sous produits d'épuration est joint en **annexe 1.3** . Ce tableau comprend l'indicateur **D203.0**

II.2. Le service Assainissement

II.2.1. Études et Travaux – Patrimoine – SIG - DICT

II.2.1.1. Maîtrise d'œuvre interne – Études et Travaux

La maîtrise d'œuvre globale est assurée par une équipe de quatre contrôleurs de travaux, deux projeteurs et représente en études 63 dossiers et 55 opérations pour l'année 2014, ainsi qu'une personne affectée au suivi et à la mise à jour du Système d'information Géographique (SIG).

Pour l'année 2014, le service « Études et Travaux » a assuré la maîtrise d'œuvre d'une vingtaine de chantiers d'assainissement eaux usées pour un montant global d'environ 1,100 million d'euros HT.

Tous réseaux confondus (eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales), l'ensemble de la maîtrise d'œuvre suivie par ce service est de l'ordre de 4,2 millions d'euros HT.

La création de branchement d'assainissement sur collecteur existant est évaluée à 125 branchements pour un montant de travaux de 225 000 euros HT.

Les travaux neufs d'extension et de réhabilitation les plus représentatifs sont :

- La suppression de la lagune de Saint Saturnin qui s'est traduite par la création de
 - 3 km de canalisation gravitaire traditionnelle ;
 - 1,2 km de canalisation gravitaire en PE soudé (polyéthylène) ;
 - 1,4 km de canalisation de refoulement.
- Le bénéfice de cette opération est la suppression de la lagune de Saint Saturnin, l'augmentation de la collecte d'eaux usées vers la station d'épuration de Fléac – Les Murailles et la suppression de 2 postes de relèvement vétustes.
- La création d'un bassin d'eaux pluviales de 4 000 m³ et la suppression d'un point noir du réseau d'eaux usées, sur la commune de Soyaux.
 - Les pré études de déconstruction de plusieurs ouvrages désaffectés de la station d'épuration de Frégeneuil à Angoulême.
 - Le lancement des études préliminaires pour la suppression de la station d'épuration de Gond Pontouvre.
 - Les travaux de réhabilitation d'un ouvrage ovoïde (2,5 m de hauteur sur 1,5 m de largeur) ont eu lieu sur une longueur de 250 mètres.

Sur l'ensemble du territoire communautaire et dans l'emprise LGV (ligne grande vitesse), de nombreux chantiers de dévoiement de réseaux ont amené le service Études et Travaux à intervenir.

Pour plus de détails sur les travaux 2014 : Voir Annexe 1.4

II.2.1.2. Les avis en matière d'autorisation du droit du sol (urbanisme)

Pour l'ensemble de GrandAngoulême, 590 dossiers ont été traités en matière d'avis rendu en assainissement au cours de l'année 2014.

Communes	Nombre de dossiers traités en 2014	Rappel : Nombre de dossiers traités en 2013
ANGOULÊME	138	148
FLEAC	37	49
GOND PONTouvre	41	21
ISLE ESPAGNAC	18	21
LA COURONNE	49	64
LINARS	21	17
MAGNAC SUR TOUVRE	31	22
MORNAC	18	22
NERSAC	19	27
PUYMOYEN	20	21
RUELLE SUR TOUVRE	48	45
SAINT MICHEL	15	19
SAINT SATURNIN	21	21
SAINT YRIEIX	56	72
SOYAUX	46	37
TOUVRE	11	6
AUTRES	1	0
TOTAL	590	612

Au cours de l'année 2014, une baisse a été enregistrée dans le nombre de permis de construire instruits par rapport à 2013. Par ailleurs, il faut préciser qu'en 2014, parmi les 590 dossiers traités, 55 relèvent de l'assainissement non collectif.

II.2.1.3. Les DICT et DT

Les entreprises qui souhaitent intervenir pour effectuer des travaux en domaine public sur le territoire de l'agglomération, doivent faire une Déclaration de projet de Travaux (DT) ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès de chaque exploitant de réseaux (EDF, GRDF, SEMEA, France Telecom, ...).

En 2014, le service a traité 2 130 dossiers :

- o 510 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ;
- o 341 demandes de renseignements (DT) ;
- o 1 279 déclarations de projet de travaux (DT/DICT).

II.2.1.4. Le S.I.G. (Système d'Information Géographique)

Depuis la réorganisation interne de la division Assainissement et Eau Potable de 2013, une priorité a été donnée à la mise à jour des informations patrimoniales des réseaux d'assainissement sur notre Système d'Information Géographique (SIG).

Au cours de l'année 2014, cet effort a été maintenu et s'est caractérisé par les mises à jour suivantes :

Création	Réseau EU public	Réseau EU privé	Réseau EP public	Réseau EP privé
Nb tronçons	327	82	624	87
Linéaire (en km)	11,8	2,5	10,2	1,5

Pour 2014, la mise à jour de notre patrimoine a porté sur le renseignement de 6 255 tronçons de canalisation d'eaux usées et de 5 286 tronçons d'eaux pluviales.

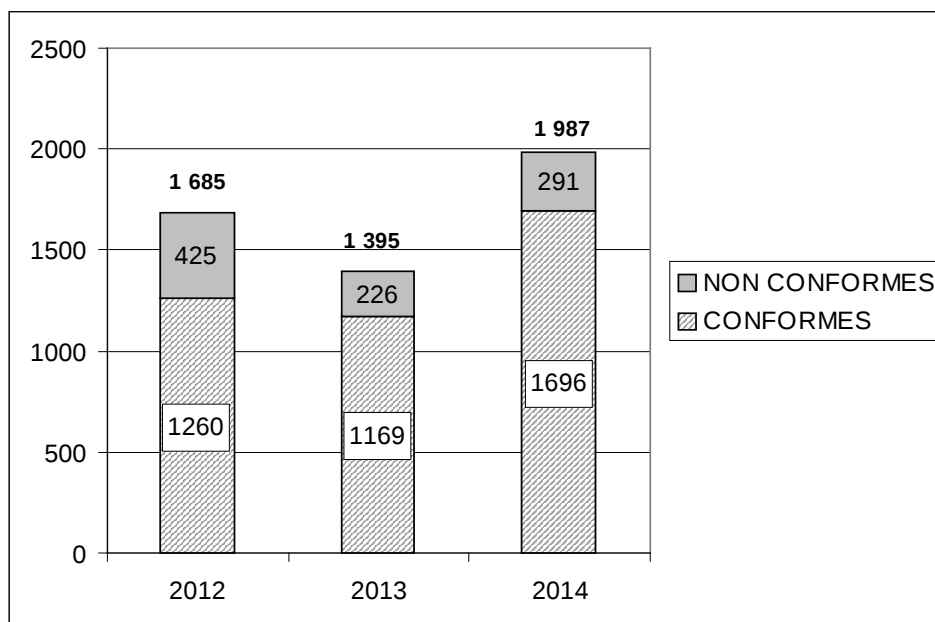
II.2.2. L'activité de contrôle du service

II.2.2.1. Les contrôles de bon raccordement

Les contrôles des rejets sont effectués par :

- 2 agents du service protection du milieu qui ont en charge les contrôles relatifs aux mutations d'immeuble ;
- 3 agents du service administratif de l'assainissement qui effectuent les contrôles de bon raccordement liés aux demandes de la clientèle ainsi que celles du service facturation.

En 2014, ces 5 agents ont effectué 1 987 contrôles de conformité dont 85 % étaient conformes.



Enquêtes sur demandes du service « clientèle » et mutations d'immeubles.

II.2.2.2. Analyses – Bilans des eaux rejetées après traitement

Un laboratoire réalise des analyses d'eaux usées sur 4 ouvrages d'épuration constituant ainsi le contrôle réglementaire et une aide à l'exploitant :

Des bilans de fonctionnement sont réalisés pour chaque station d'épuration. Le détail de ces bilans vous est présenté ci-dessous.

Nombre de bilans réalisés en 2014 :

		Angoulême Frégeneuil	Gond Pontouvre	Fléac Les Murailles	Mornac
Auto surveillance réglementaire Eaux Usées	Laboratoire Centre Atlantique de La Rochelle	52 bilans complets + 52 bilans partiels (DCO-MES)	12 bilans complets + 12 bilans partiels (DCO-DBO5-MES)	52 bilans complets + 52 bilans partiels (DCO-MES)	2 bilans
Auto surveillance réglementaire Boues épuration	Laboratoire Centre Atlantique (boues d'épuration)	24 bilans complets	12 bilans complets + 12 bilans partiels	24 bilans complets	

L'ensemble des 306 bilans représente environ 4 996 analyses.

II.2.3. Exploitation des réseaux

II.2.3.1. Accueil des usagers

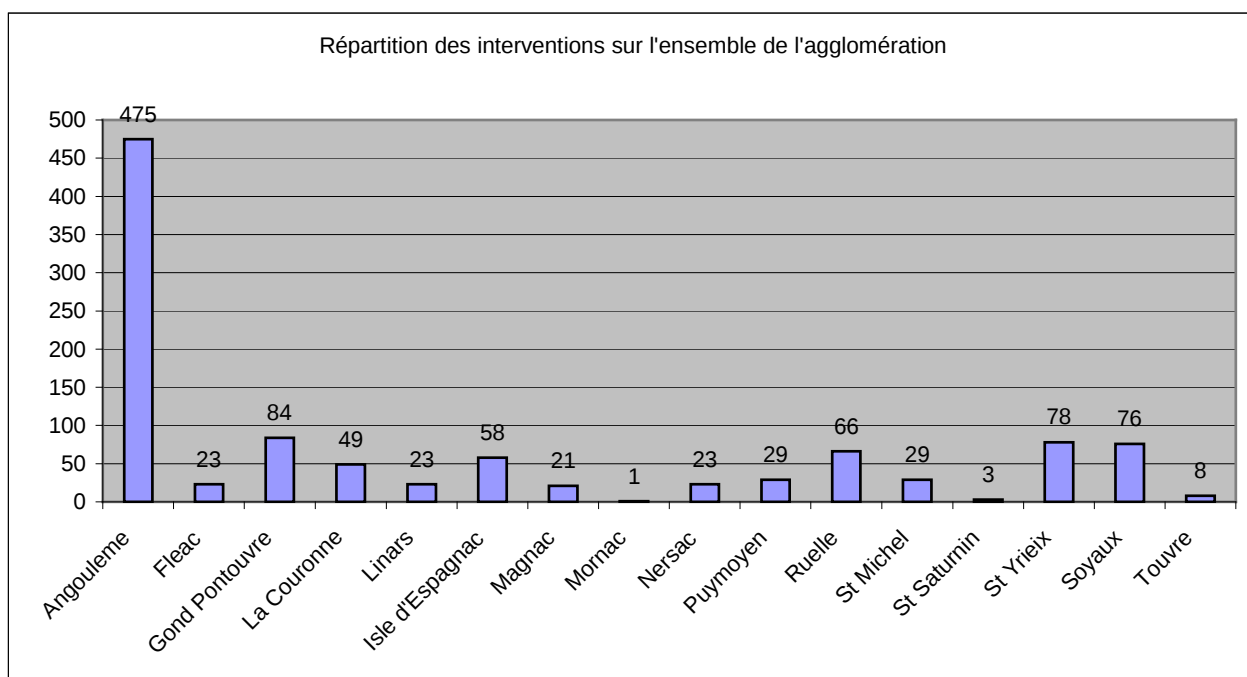
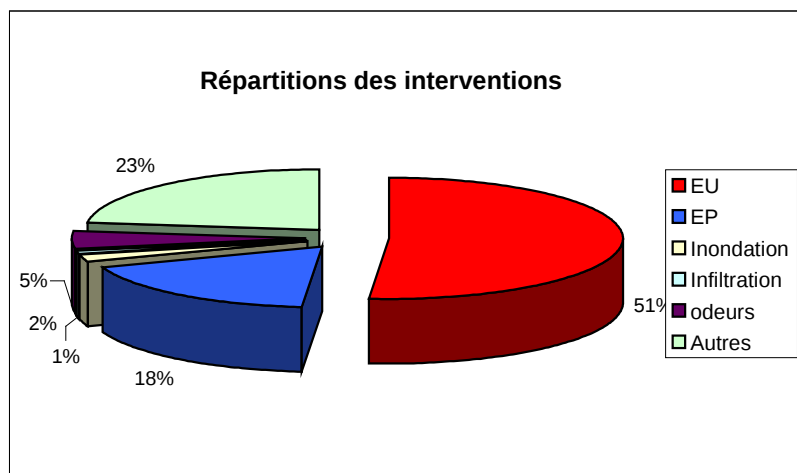
Un accueil téléphonique et physique est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi) dont le numéro de téléphone est le 05.45.61.02.41.

Le standard « technique » renseigne l'utilisateur et envoie les équipes d'interventions. Il oriente aussi le public vers les différents services de la direction de l'assainissement et de l'eau potable. Il reçoit également des appels des autres services publics, des entreprises du GrandAngoulême, du service « Allô Travaux », de la SEMEA...

Il reçoit en particulier les demandes d'intervention sur le réseau d'assainissement ou sur les branchements individuels.

En 2014, le standard téléphonique a reçu 1 208 appels pour interventions.

En dehors des heures d'ouvertures de l'accueil téléphonique, un service d'astreinte assure les interventions 24h/24h et 365 jours par an.



II.2.3.2. Les réseaux

Le réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est composé de 1 143,70 Km de conduites récoltant les eaux usées domestiques, assimilées domestiques, industrielles (sous conditions) et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire.

Type de réseau	Linéaire en Km	%
Eaux usées	623,2	54,49
Eaux pluviales	439,6	38,44
Unitaire	15,4	1,35
Refoulement	65,5	5,72
Total	1 143,7	100

Depuis 1993, le service d'assainissement dispose d'un fond de plan cadastral numérisé.

Les informations relatives au réseau d'assainissement (fil d'eau, diamètre, matériaux,...) sont relevées sur le terrain et saisies sur le S.I.G. (Système d'Information Géographique) du service d'assainissement.

II.2.3.3. Entretien des réseaux d'eaux usées

Pour réaliser l'entretien des réseaux d'eaux usées, le service assainissement dispose de 3 véhicules (combinés hydrocureur) dont 1 véhicule pour toutes les interventions d'urgence (débouchage des branchements et réseaux, nettoyage des regards de branchement...). 5 agents sont affectés à ce service.

En 2014, 44 km de réseaux d'eaux usées ont été hydrocurés. Le volume de matières de curage correspondant est de 1 868 m³. Ce service a également entretenu 139 postes de relèvement.

Détails des interventions :

Linéaire réseau EU entretenu	Entretien curatif	Entretien préventif	Interventions sur les postes	Matières issues des curages
49,1 km	7,1 km	42 km	634	1 868 m3

Valorisation financière des interventions faites par le service sur les réseaux d'eaux usées (calculs effectués conformément aux tarifs votés par délibération n° 2013.10.201 du 17 octobre 2013) : Main d'œuvre : 61 866 € HT et Véhicules : 393 498 € TTC

Remarque : Dans le cadre de la convention avec le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente, le service assainissement entretient 6 paniers dégrilleurs en aval des aires d'accueil toutes les semaines, ainsi que 3 fosses.

En 2014, le service a effectué 177 pompages, pour un temps passé de 30 jours. Une valorisation financière de cette prestation équivaldrait à 32 791 € HT.

II.2.3.4. Entretien des réseaux d'assainissement eaux pluviales

Le service assainissement dispose également d'un véhicule d'entretien dédié au réseau d'eaux pluviales (pompage des dessableurs, nettoyage des réseaux d'eaux pluviales, grilles, bouches avaloir, ...) utilisé par une équipe de 2 agents.

Nature de l'intervention	Nombre
Hydrocurage de réseaux d'eaux pluviales	5 732 ml
Nettoyage bouches avaloir et grilles	419
Interventions sur ouvrages (Lunesse, Broquisse, Fontbelle)	227

Valorisation financière des interventions faites par le service sur les réseaux d'eaux pluviales (calculs effectués conformément aux tarifs votés par délibération n° 2013.10.201 du 17 octobre 2013) :

Main d'œuvre : 35 229 € HT

Véhicules : 224 075 € HT

II.2.3.5. Les secteurs sensibles du réseau d'assainissement

Sur l'ensemble de l'agglomération, le réseau d'eaux usées comporte 57 secteurs qui nécessitent un entretien permanent .

Ces « points noirs » sont des portions de réseau qui s'encrassent plus rapidement du fait de leur configuration (pente faible ou inversée, qualités des effluents rejetés, ...).

Un entretien plus fréquent est programmé sur ces points sensibles qui représentent un linéaire global de 4 617 mètres.

II.2.3.6. Le balayage de voirie

Le service assainissement assure une prestation payante de balayage de voirie auprès des communes qui le souhaitent (10 sur 16 communes de l'agglomération).

Pour 2014, le volume horaire de balayage est de 1 270 heures pour une recette de 59 145 € HT.

II.2.4. Travaux Patrimoine – Inspection Vidéo

II.2.4.1. Le service Travaux Patrimoine

Pour l'année 2014, le service chargé des travaux en régie, composé de 2 agents, a effectué 118 interventions de réparation.

Ces travaux concernent principalement la réhabilitation de branchements individuels d'assainissement.

Le service fait réaliser en prestation externe, les mises à niveau de 161 regards de visite. Les plaques de recouvrement en fonte sont systématiquement remplacées par des tampons articulés afin de poursuivre la campagne, engagée depuis plusieurs années, sur la sécurité et la santé des agents d'entretien.

II.2.4.2. Inspection caméra vidéo

A/ Le détail des interventions :

Dans le cadre du suivi de la qualité des structures des canalisations d'assainissement, le service dispose de son propre équipement d'inspection vidéo.

En 2014, 118 interventions ont été réalisées.

Nature réseau	Inspection de réseau existant (en ml)	Inspection branchement existant (en ml)	Inspection de réseau neuf (en ml)	Inspection branchement neuf (en ml)	Total (en ml)
Eaux usées	9 810	1 220	1 760	220	13 010
Eaux pluviales	6 990				6 990
Cumul (en ml)	16 800	1 220	1 760	220	20 000

Soit un cumul de 20 kilomètres de canalisations et branchements inspectés en 2014.

B/ Valorisation financière du service « Inspection caméra» :

Le chiffrage de l'ensemble des interventions s'élève à 214 820 € HT.

Ce chiffrage comprend la main d'œuvre et le matériel conformément à la délibération n° 2013.10.201 du 17 octobre 2013 portant sur les tarifs des inspections de réseaux.

Ces différentes inspections ont permis la transmission de 17 577 ml de réseaux et branchements pour la mise à jour du SIG.

II.2.4.3. Les postes de refoulement

Fin 2014, le service gère 149 postes de relèvement, 139 sont entretenus par le service « entretien ouvrages et canalisations de transport » et 10 par le service « Usines et traitement ».

Le service a réalisé 31 interventions lourdes sur les postes de refoulement en 2014.

Ainsi, le service a remplacé 12 pompes, pour un montant de 43 158,95.€ TTC.

En exploitation courante, 119 débouchages de pompes et 34 dépannages électriques ont été effectués.

II.2.5. Stations d'épuration et ouvrages hydrauliques associés

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration et des postes de refoulement associés sur les secteurs d'Angoulême Frégeneuil, de Fléac Les murailles, de Gond Pontouvre et de Mornac, les agents ont en charge la conduite, la surveillance et l'entretien des ouvrages.

II.2.5.1. Secteur de Frégeneuil

Le secteur de « Frégeneuil » couvre les communes d'Angoulême (pour partie), de Saint Yrieix et de Soyaux.

4 agents exploitent les installations de la station d'épuration d'Angoulême – Frégeneuil de 82 000 eq.hab et les 3 postes primaires de refoulement associés.

Les interventions spécifiques réalisées en interne en 2014 sont :

- ✓ Remplacement d'une pompe de re-circulation ;
- ✓ Mise en place d'un bac de stockage des graisses ;
- ✓ Remise en état des dévoûteurs des centrifugeuses ;
- ✓ Remplacement du réducteur sur le dévoûteur n°1 ;
- ✓ Réparation et remplacement de la garniture mécanique de la pompe à boues n°2 ;
- ✓ Remplacement du moto réducteur du trommel produits de curage ;
- ✓ Mise en service d'un nouveau compresseur *Robuschi* avec silencieux ;
- ✓ Révision des centrifugeuses par *Andritz* ;
- ✓ Remplacement des roues d'entraînement du trommel matières de vidange ;
- ✓ Réparation du compresseur n°1 de la flottation ;
- ✓ Remplacement de la conduite d'aspiration des sables sur dégraisseur n°2 ;
- ✓ Renouvellement de tous les diffuseurs d'air sur la file n°2 ;
- ✓ Remplacement des palettes des compresseurs à sables ;
- ✓ Remise en état des spires sur la vis à sables ;
- ✓ Remplacement de l'agitateur des boues flottées ;
- ✓ Remise en état du dégrilleur (accessoires poches et câbles) au PR I ;
- ✓ Réparation d'une pompe sur le poste de relèvement Les Agriers ;
- ✓ Remplacement des garde corps et portillon sur le poste de relèvement Les Agriers.

II.2.5.2. Secteur « Fléac », « Gond Pontouvre » et « Mornac »

Ce secteur couvre les communes d'Angoulême (pour partie), de Gond Pontouvre, de l'Isle d'Espagnac, de Ruelle sur Touvre, de Magnac sur Touvre, de Touvre, de La Couronne, de Nersac, de Linars, de Fléac, de Saint Saturnin et de Mornac.

Sur ce secteur, 7 agents interviennent sur les 3 stations d'épuration (Fléac Les Murailles - 57 000 eq hab, Gond Pontouvre - 25 000 eq hab, Mornac - 1 400 eq hab) et sur les 7 gros postes de relèvement associés.

Les interventions spécifiques réalisées par le service en 2014 sont :

- ✓ Déplacement du point de dépotage des graisses ;
- ✓ Mise en place d'une nouvelle régulation par sonde NO3/NH4 ;
- ✓ Confection de supports pour faciliter le stockage des containers polymère ;
- ✓ Remplacement des tôles d'usure sur le classificateur ;
- ✓ Mise en place d'une vanne pneumatique sur le piège à cailloux ;
- ✓ Pose de résine dans le bac de rétention stockage des containers polymère ;
- ✓ Remplacement de deux démarreurs sur les hydrolyseurs ;
- ✓ Confection d'une plate forme pour accéder aux centrifugeuses ;
- ✓ Révision des centrifugeuses par *Alfa Laval* ;
- ✓ Remplacement des batteries de condensateurs sur le TGBT ;
- ✓ Remplacement des toiles sur la machine à boues ;
- ✓ Remplacement de la vanne guillotine sur le malaxeur à boues ;
- ✓ Remise en état d'un moto réducteur turbine d'aération.

II.2.6. Matières de vidange

Dans le cadre des conventions de déversement des matières de vidange sur la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil, **4 133 tonnes** de matières de vidange ont été traitées sur la station de Frégeneuil représentant une recette de 93 400 € HT.

Il est à noter que **72,70 %** des matières de vidange traitées à la station d'Angoulême Frégeneuil proviennent de communes extérieures à GrandAngoulême.

III. La tarification et les recettes du service

III.1. Description de la tarification

Les tarifs qui s'appliquent à la consommation de l'année 2014 ont été fixés par la délibération n° 200 du Conseil Communautaire du 17 octobre 2013, visée en Préfecture le 23 octobre 2013. Les tarifs des participations financières sont fixés par délibération n° 202 du 17 octobre 2013.

Dans le cadre de la coopération intercommunale, la redevance d'assainissement et les autres tarifs du service assainissement sont identiques pour tous les usagers habitant les communes de GrandAngoulême.

Toutefois, il faut préciser que seuls, les usagers se trouvant dans un secteur desservi par un réseau d'assainissement, paient de l'assainissement, qu'ils soient raccordés ou non.

III.1.1. Les modalités de la tarification

Pour tous les usagers qui rejettent des eaux usées de nature domestique, le tarif de base s'applique (1,81 € TTC par m³). Aucune part fixe n'est appliquée sur le tarif de la redevance d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la délibération n° 315 du 16 décembre 2004, seuls les usagers présentant des rejets d'eaux usées **non domestiques**, peuvent bénéficier d'une tarification dégressive. Un coefficient de dégressivité lié au volume des consommations, s'applique au tarif de base.

En outre, pour les rejets industriels, des conventions spécifiques précisent les coefficients de pollution à prendre en compte suivant la nature des activités industrielles.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT : TARIFS 2014				
TRANCHE de CONSOMMATION	COEFFICIENT	PRIX TTC au m³	T.V.A. 10 %	PRIX H.T. au m³
0 à 6 000 m ³	1	1,81 €	0,16 €	1,6463 €
6 001 à 12 000 m ³	0,8	1,45 €	0,13 €	1,3170 €
12 001 à 24 000 m ³	0,6	1,09 €	0,10 €	0,9878 €
Au delà de 24 001 m ³	0,5	0,91 €	0,08 €	0,8232 €

III.1.2. Évolution de la tarification

Les tarifs sont déterminés chaque année de façon à obtenir des recettes permettant d'équilibrer le budget primitif de l'assainissement, compte tenu, d'une part, de l'évolution prévue de la consommation, et d'autre part, des programmes d'investissement.

Evolution des tarifs des participations financières	Tarifs pour 1 logement					Evolution 2014/2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Participation pour raccordement à l'égout (*)	2 037.50 €	2 068.00 €				
PRE remplacée par "PFAC immeubles neufs" (depuis 01/07/2012) (*)			2 099.00 €	2 130.50 €	2 152.00 €	1%
Tarifs par branchement						
Participation aux travaux de raccordement TTC (PTR)	797.50 €	797.50 €				
PTR remplacée par "PFAC immeubles existants" (depuis le 01/07/2012) (*)			797.50 €	809.50 €	809.50 €	0%

* non soumis à la TVA

Entre 2009 et 2012, le tarif HT de la redevance d'assainissement collectif fixé par les élus de GrandAngoulême, n'a pas subi d'augmentation. Seul, le taux de TVA a subi une évolution en 2012 (le taux est passé de 5.5% à 7%).

En 2013, le tarif voté par les élus de GrandAngoulême pour l'année 2014, a été maintenu. Seul, le taux de TVA a subi une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2014 (le taux de 7% est passé à 10%).

Évolution du tarif de la redevance d'assainissement / m³

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix T.T.C.	1,72 €	1,72 €	1,74 €	1,76 €	1.81 €	1,81 €
Prix H.T.	1,63 €	1,63 €	1,63 €	1,6463 €	1,6463 €	1,6463 €
Taux d'augmentation du HT				+ 1%		

III.2. La facture d'assainissement

Présentation du prix de l'assainissement collectif (toutes taxes et redevances incluses) calculé au 1^{er} janvier 2015 (pour l'année 2015) et au 1^{er} janvier 2014 (pour l'année 2014) pour une consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. (soit 120 m³ / an) en contrepartie du service rendu à savoir, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (**Indicateur D204.0**).

	AU 1^{er} JANVIER 2014 TARIF 2014	AU 1^{er} JANVIER 2015 TARIF 2015
Volume consommé	120 m ³	120 m ³
Prix unitaire H.T. redevance assainissement	1,6463 €	1,6463 €
Montant H.T. redevance Assainissement	197,56 €	197,56 €
Prix unitaire H.T. redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2300 €	0,2350 €
Montant H.T. redevance modernisation des réseaux de collecte	27,60 €	28,20 €
Total H.T.	225,16 €	225,76 €
T.V.A. 7 %		
T.V.A. 10 %	22,52 €	22,58 €
T.T.C.	247,68 €	248,34 €

Prix TTC du service de l'assainissement collectif au m³ pour 2014 : **2,06 €**

Prix TTC du service de l'assainissement collectif au m³ pour 2015 : **2,07 €**

Évolution du coût de l'assainissement au m³ : + **0,49 %**

Depuis la mise en place de la facturation unique Eau Potable et Assainissement, la facturation de la redevance d'assainissement s'effectue au même rythme que l'émission des factures d'eau potable, par l'exploitant du service eau potable.

L'annexe 2.2 précise la décomposition des tarifs de l'eau et de l'assainissement et leur évolution pour un foyer dont la consommation d'eau potable est de 120 M3 par an.

III.3. Les recettes du service

III.3.1. Le compte administratif 2014 (extrait)

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7 336 223,17 €	10 038 169,31 €	8 668 146,46 €	8 423 623,37 €
Excédent d'exploitation de clôture 2 701 946,14 €		Déficit d'investissement de clôture : 244 523,13 €	

III.3.2. Les recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION	2014	2013	Variation en %
<u>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, et marchandises</u>	8 702 707.39 €	9 104 177.25 €	-4.41%
* Redevance assainissement	7 563 164.01 €	7 578 163.35 €	-0.20%
* Taxe de raccordement	621 557.36 €	982 903.73 €	-36.76%
* Redevance contrôle de branchement	59 290.00 €	54 807.00 €	8.18%
* Autres prestations de services	135 710.02 €	154 802.17 €	-12.33%
* Participation du Budget Principal au Budget Assainissement	193 792.00 €	200 101.00 €	-3.15%
* Participation du Budget Eau Potable au Budget Assainissement	107 662.00 €	111 167.00 €	-3.15%
* Participation du Budget SPANC au Budget Assainissement	21 532.00 €	22 233.00 €	-3.15%
<u>Subventions d'exploitation</u>	423 042.08 €	345 228.66 €	22.54%
* Primes d'épuration Agence de l'Eau Adour Garonne des systèmes d'assainissement	382 330.00 €	311 292.00 €	22.82%
* Autres subventions d'exploitation	40 712.08 €	33 936.66 €	19.96%
<u>Autres produits de gestion</u>		0.00 €	
<u>Produits financiers</u>	0.00 €	0.00 €	
<u>Produits exceptionnels</u> (Pénalités sur marchés, produit de cession, mandat annulé, recouvrement de créances admissibles en non valeur...)	79 998.77 €	16 735.69 €	378.01%
<u>Atténuation de charges</u> (Principalement remboursements sur rémunération du personnel)	28 611.30 €	115 628.30 €	-75.26%
TOTAL RECETTES REELLES	9 234 359.54 €	9 581 769.90 €	-3.63%
Résultat d'exploitation antérieur	569 398.52 €	600 000.00 €	-5.10%
Opérations d'ordre	234 411.25 €	248 984.36 €	-5.85%
TOTAL	10 038 169.31 €	10 430 754.26 €	-3.76%

Vous trouverez en annexe 2.3 le détail explicatif des recettes réelles d'exploitation.

IV. Les indicateurs de performance

Les indicateurs sont référencés par une lettre et un code. La lettre P signifie que c'est un critère de performance. Certains indicateurs sont représentatifs du développement durable et sont indiqués par une astérisque à la suite du code.

IV.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)*

Modalité de calcul : rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre d'abonnés potentiel relevant du zonage de l'assainissement collectif multiplié par 100.

Soit : $(44\,473 / 47\,550) \times 100 = 93,53$

Au 31 décembre 2014, l'indicateur P201.1 est de : 93,53 %

IV.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)*

Depuis 2013, cet indicateur a été modifié. Il est calculé en fonction des informations disponibles sur la connaissance du réseau de collecte d'eaux usées ainsi que sur sa gestion et son évolution.

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P202.2B est de 92

Cet indicateur a été calculé avec les éléments suivants :

A – Plan des réseaux	Points	Note du service
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes relèvements, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, les points d'auto surveillance du fonctionnement du réseau.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour.	5	5
B – Inventaire des réseaux		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations.	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations existent pour la moitié du linéaire de réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total du réseau.	1 à 5	3
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon, la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux	15	13

étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates de pose sont renseignées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total.		
C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau		
Le plan des réseaux comporte une information géographique sur l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total des canalisations.	10	10
Lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations existent pour la moitié du linéaire total de réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total du réseau.	1 à 5	1
Localisation et description des ouvrages annexes (postes relèvement, déversoirs...).	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (Nb de branchements entre 2 regards de visite).	10	10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux (passage caméra) et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10	0

IV.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet de mesurer la performance environnementale du service, soit son potentiel à préserver le milieu naturel.

IV.3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.2. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)*

Indicateur non fourni par les services de l'état.

IV.3.4. Évolution du taux de dépollution

La mise en service opérationnelle de la station d'épuration de Fléac « Les Murailles » qui a eu lieu le 2 mai 2012, a permis une meilleure performance épuratoire par rapport aux années antérieures du fait de la suppression des anciennes stations de Fléac, Linars, Nersac, La Couronne et, depuis 2014, de la lagune de Saint Saturnin.

IV.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme (P206.3)*

Modalité de calcul : (tonnes de matière sèche admises par une filière d'élimination conforme / tonnes de matière sèche totales évacuées) x 100

Indicateur P206.3	STATION D'ÉPURATION DE FREGENEUIL	STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES
Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la législation	100%	100%	100%

IV.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers (P251.1)*

Modalité de calcul : (Nombre de demande d'indemnisation déposée en vue d'une indemnisation / nombre d'habitants desservis) x 1000

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P251.1 est de 0 pour mille habitants desservis

$$(0 / 99\,317) \times 1000 = 0$$

IV.6. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitent des interventions fréquentes (P252.2)*

Modalité de calcul : (Nombre de points noirs du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative) / longueur du réseau de collecte hors branchement) x 100

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P252.2 est de :

$$(176 / 638,65) \times 100 = 27,56 \text{ points pour } 100 \text{ km}$$

IV.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)*

Modalité de calcul : (((Longueur cumulée des réseaux de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5) / (Longueur du réseau de collecte d'eaux usées hors branchements)) x 100

Au 31/12/2014, l'indicateur P253.2 est de 0,11 %

$$((3\,411 / 5) / 638\,647) \times 100 = 0,106819 \text{ soit } 0,11$$

En 2014, le linéaire de réseau d'eaux usées renouvelé est de 580 mètres dont la majeure partie a été effectuée sur la commune de Soyaux - Fontaine du Cerisier. (Pour rappel, 580 mètres de réseau d'eaux usées réhabilités en 2013).

IV.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau (P254.3)*

Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans sur 24h réalisés pour l'autosurveillance
x 100

	STATION D'ÉPURATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES
Indicateur P254.3	92%	96%	99%

IV.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (P255.3)*

(Indice de 0 à 120 attribué en fonction de l'état de connaissance des rejets au milieu naturel)

Cet indicateur P255.3 est de : 100

Indicateur calculé avec les éléments suivants :

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Points	Note du service
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteur	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration et les résultats	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

IV.10. Durée d'extinction de la dette (P256.2)*

Modalité de calcul : Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P256.2 est de : 3,35 années

(13 280 454,11 € / 3 969 623,11 € = 3,3455 années)

IV.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

Montant des impayés / chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) x 100

Le taux d'impayés fourni par notre prestataire est de : 0,85 % (taux provisoire).

IV.12. Le taux de réclamations (P258.1)*

Mode de calcul : (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés desservis) x 1000

Soit : (63 / 44 473) x 1000 = 1,4165 arrondi à 1,42

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P258.1 est de 1,42 pour mille abonnés

V. Le financement des investissements

V.1. Les travaux engagés pendant l'exercice

L'annexe 2.5 recense les travaux réalisés en 2014 ainsi que les travaux prévus sur l'exercice 2015.

V.2. La dette

Au titre du financement de la nouvelle station d'épuration de Fléac,

- un emprunt de 3 000 000 € a été réalisé en novembre 2014 auprès de ARKEA Banque filiale du Crédit Mutuel, au taux fixe de 2,19 % sur une durée de 20 ans ;
- des avances remboursables de l'agence de l'eau ont été perçues au titre des travaux de la station d'épuration de Fléac pour 73 892,80 €. Elles sont remboursables sur 15 ans sans intérêts.

V.2.1. Répartition de l'encours par Établissement prêteur au 31/12/2014

	2014		2013
Dexia Crédit Local	944 487,08 €	7,11 %	1 237 531,84 €
Caisse d'Épargne	1 817 036,98 €	13,68 %	1 998 740,70 €
Crédit Agricole	4 351 632,65 €	32,77 %	4 786 598,66 €
Caisse des dépôts et Consignations	2 500 000,00 €	18,82 %	2 700 000,00 €
Crédit Mutuel	3 298 719,66 €	24,84 %	421 531,66 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	368 577,74 €	2,78 %	330 197,46 €
Encours total au 31 décembre	13 280 454,11 €	100 %	11 474 600,32 €

V.2.2. Annuité 2014

Remboursement en capital	1 268 039,01 €	1 383 720,49 €
Intérêts de l'exercice	440 526,17 €	517 845,61 €
Total annuité	1 708 565,18 €	1 901 566,10 €

V.2.3. Évolution de l'encours et des annuités des emprunts réalisés

Voir annexe 2.4

V.3. Amortissements

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 2 071 486,74 €
(1 736 349,98 € en 2013)

VI. Les actions de sensibilisation, de solidarité et de coopération décentralisée

VI.1. Activités pédagogiques et sensibilisation des usagers

Dans le cadre de sa politique environnementale, le service Développement Durable de la Direction de l'Aménagement, de la Mobilité et du Développement Durable a conduit un certain nombre d'actions pédagogiques et de sensibilisation des usagers.

PROGRAMMES SCOLAIRES

La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême est partenaire depuis 1998 auprès de l'Inspection Académique de la Charente et l'association Charente Nature, pour la mise en place et le développement d'un programme pédagogique sur le thème de l'eau, nommé « Ricochets », en direction des écoles primaires et des classes spécialisées (segpa, ulis, ime...) de l'agglomération d'Angoulême.

Au cours de l'année scolaire 2014, 11 classes ont participé aux opérations de sensibilisation sur l'eau soit 264 élèves (7 classes et 164 élèves en 2013).

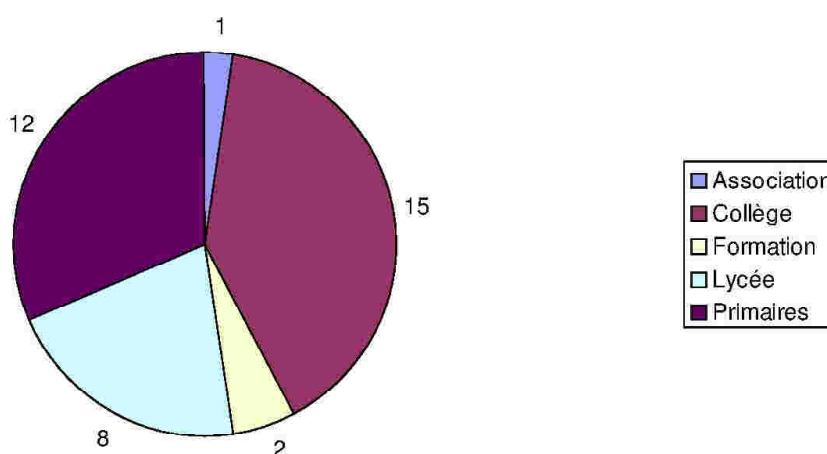
La présentation des projets scolaires menés durant l'année s'est effectuée du 2 au 6 juin 2014 à la patinoire de Nautilus.

Visite des sites de traitement de GrandAngoulême

50 visites (54 en 2013) des installations de l'Agglomération ont eu lieu au cours de l'année 2014 (Station d'épuration, déchetterie, usine d'incinération) ce qui représente un total de 1 527 personnes (1 676 en 2013). Les visites concernant le public jeune sont assurées par les animateurs de l'association Charente Nature.



Nombre de visites de la station d'épuration par catégorie en 2014

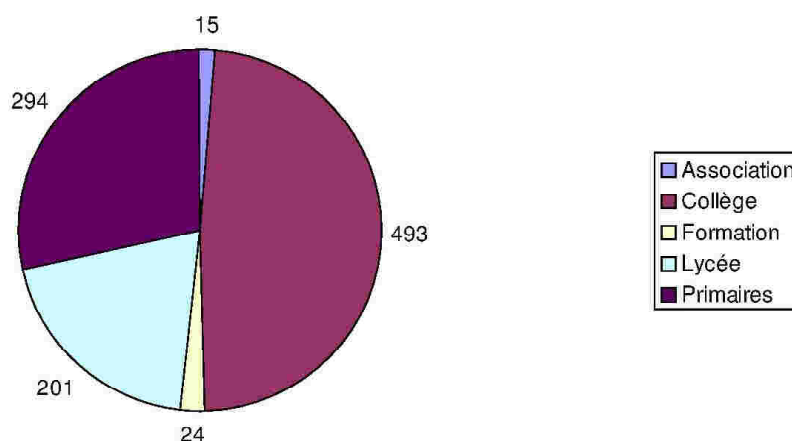


GeV/ISI - Indicateur imprimé le 17/04/2015 16:15:21

La station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil est située au cœur de l'Ecopôle, structure spécialement aménagée pour d'offrir un double regard à la fois technique sur les process, que pédagogique. Avec des supports de sensibilisation spécifiques, le public peut découvrir le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que les problématiques liées à la gestion de l'eau sur le GrandAngoulême. Ce sont 38 visites qui ont eu lieu en 2014 contre 40 en 2013.



Nombre de visiteurs de la station d'épuration par catégorie en 2014



GeVISI - Indicateur imprimé le 17/04/2015 16:21:12

Le public concerné par ces visites est essentiellement scolaire : 988 élèves avec une part importante des collèges qui surplacent les scolaires primaires. Les lycées sont également bien représentés cette année. Les autres visiteurs sont représentés par des enseignants, associations, techniciens, stagiaires et élus pour un total de 39 personnes (91 personnes en 2013).

• **Actions ponctuelles de sensibilisation à l'environnement sur la thématique eau en 2014**

Le service Développement Durable de GrandAngoulême intervient auprès des associations, des organismes de formation, des conseils municipaux de jeunes, et d'Instituts médico éducatifs.

Des actions ponctuelles de sensibilisation du grand public se déroulent également lors de manifestations locales.

L'accueil de délégations étrangères sur les sites de Frégeneuil ou de la nouvelle station d'épuration des « Murailles » à Fléac permet également des échanges de savoir-faire et de coopérations futures.

Chaque année GrandAngoulême intervient lors de la Journée Mondiale de l'eau qui se déroule en mars.

Cette politique volontaire d'éducation à l'environnement de GrandAngoulême s'accompagne également par la conception et la diffusion d'outils et supports pédagogiques aux personnes et organismes qui en font la demande (enseignants, associations, communes...).

Ainsi, en 2014, GrandAngoulême a mis à disposition des d'écoles, collèges, lycées ou dans le cadre d'évènements (festivals, salons...) son exposition sur la gestion de l'eau, le documentaire réalisé en partenariat avec le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême, le livret sur l'eau sorti en 2010 ainsi que des dossiers pédagogiques prenant en compte le contexte local de la gestion de l'eau.

VI.2. Action de coopération internationale

GrandAngoulême participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention tri annuelle.

VI.3. Abandons de créances et fonds de solidarité

Modalité de calcul de l'indicateur P207.0 : (Montant des abandons de créance + montants des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé

Au 31 décembre 2014, cet indicateur P207.0 est de : 0

Les factures des usagers, bénéficiant d'aides sociales, sont prises en charge par le Fonds de Solidarité Logement. Dans le cadre de sa participation au Groupement d'Intérêt Public Charente SolidaritéS, GrandAngoulême a versé en 2014, une somme de 84 750,00 euros au Fonds de Solidarité Logement.

ANNEXE 1 - Indicateurs techniques

Annexe 1.1 – Carte des stations d'épuration et postes de refoulement

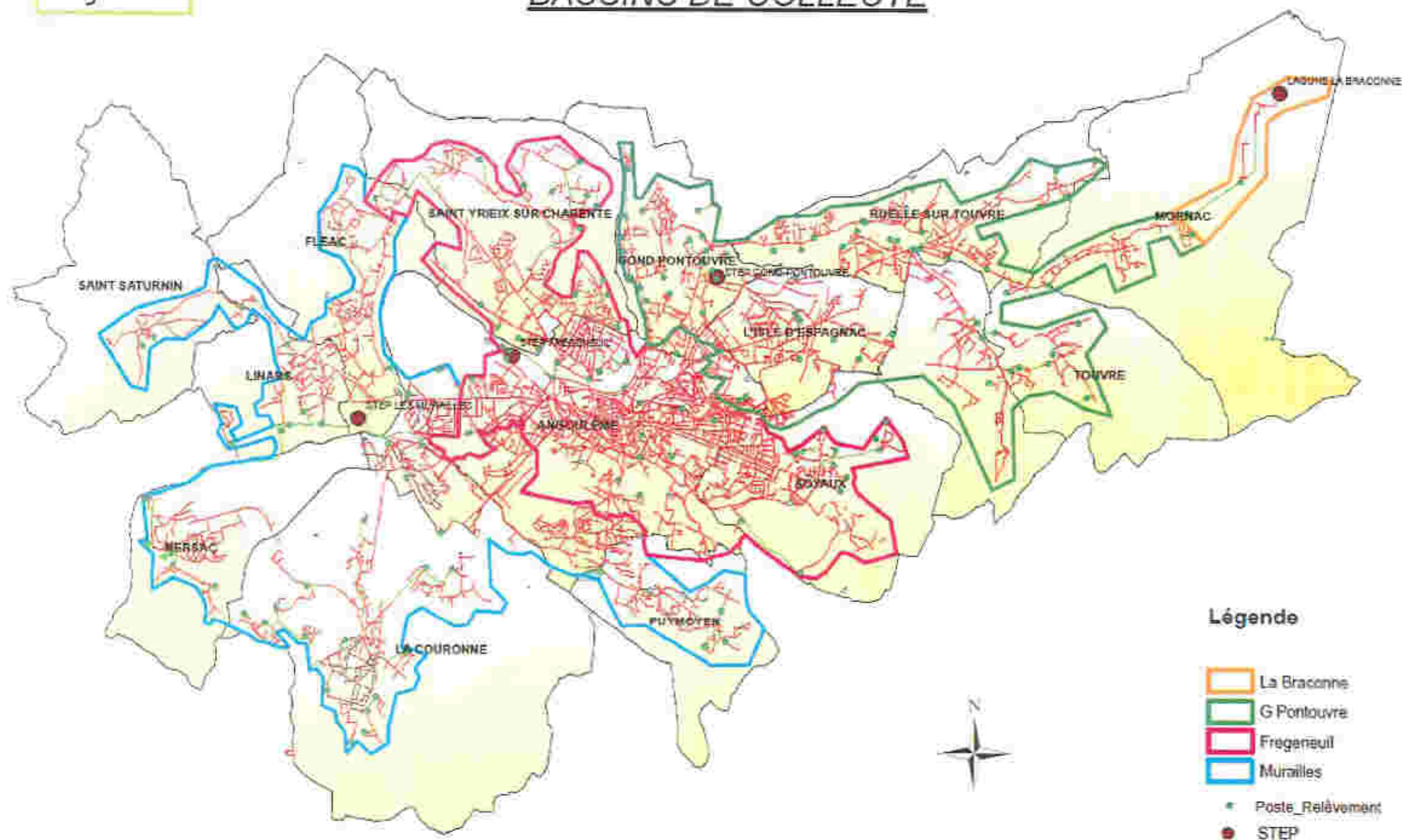
Annexe 1.2 – Caractéristiques des stations

Annexe 1.3 – Tableau des sous produits d'épuration

Annexe 1.4 – Travaux réalisés en 2014



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT BASSINS DE COLLECTE



ANNEXE 1.2 – CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION

STATION D'ANGOULEME FREGENEUIL

Capacité 82 000 Eq.hab . Boues activées à aération prolongée – déphosphatation – Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
m3/j		Kg/j	mg/l	%		
temps sec: 9840 m3/j	MES	5 735	30	94	9	85
	DCO	12 250	90	92	9	250
	DBO5	4 900	25	94	5	50
	NTK	980	10			
temps de pluie: 25 000 m3/j	NGL		15	84		20
	Pt	195	2	89		

Outre les charges d'eaux usées en provenance du système collectif, 4 133 tonnes de matières de vidange ont été accueillies sur cette usine ; à noter que 72,70 % proviennent de communes extérieures au GrandAngoulême.

- Poids de pollution annuel moyen entrant à la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale	Observations
MES	50,03 %	
DBO5	46 %	
Azote Kejdahl (NTK)	60,32 %	
DCO	53,56 %	
Phosphore total (PT)	35,79 %	

- Valeurs de rejets maximums rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	4,8	
DBO5	25	50	4,9	
DCO	90	250	38,2	
Azote kejdahl (NTK)	10 *		14,9	
Azote global (NGL)	15 *	20	16	
Phosphore total (PT)	2 *		2,9	

* sur moyenne annuelle

- Boues valorisables en agriculture

STATION DE GOND PONTouvre

Capacité 25 000 Eq.hab – Boues activées – aération prolongée – déphosphatation - Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>		
temps sec: 3 480 m3/j	MES	1 750	30	94	3	85
	DCO	3 750	90	92	3	250
	DBO5	1 500	25	94	3	50
temps de pluie: 8 160 m3/j	NTK	300	10			
	NGL		15	82		
	Pt	75	2	90		

- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale
MES	66,34 %
DBO5	54,54 %
Azote Kejdahl (NTK)	80,64 %
DCO	65,29 %
Phosphore total (PT)	36,19 %

- Valeurs de rejets maximums rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	8,7	
DBO5	25	50	7,2	
DCO	90	250	60,6	
Azote kejdahl (NTK)	10 *		6,8	
Azote global (NGL)	15 *	20	7,5	
Phosphore total (PT)	2 *		1,5	

* sur moyenne annuelle

- Boues valorisables en agriculture.

STATION DE FLEAC – LES MURAILLES - Station mise en service le 2 mai 2012

Capacité 57 000 Eq.hab – Boues activées à aération prolongée – déphosphatation – Arrêté préfectoral du 26 octobre 2007

Préconisations – Valeurs à respecter :

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM	NBRE DE DEPASSEMENTS AUTORISES	VALEURS REDHIBITOIRES
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>		
temps sec: 6100 m3/j	MES	3 990	30	95,4	9	85
	DCO	6 840	90	92	9	250
	DBO5	3 420	25	95,5	5	50
	NTK	684	10			
temps de pluie: 15 400 m3/j	NGL		15	86,6		
	Pt	171	2	92,9		

- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale
MES	39,97 %
DBO5	34,44 %
Azote Kejdahl (NTK)	47,15 %
DCO	48,76 %
Phosphore total (PT)	23,22 %

- Valeurs de rejets maximum rencontrées sur la station :

Paramètres	Normes (mg/l)	Maxi autorisé (mg/l)	Rejet maxi (mg/l)	Observations
MES	30	85	4,7	
DBO5	25	50	3,2	
DCO	90	250	50,7	
Azote kejdahl (NTK)	10		2,5	
Azote global (NGL)	15		3,5	
Phosphore total (PT)	2		0,8	

LAGUNE DE SAINT SATURNIN

Capacité : 300 Eq.hab - Arrêté préfectoral du 25 juin 1982

- Équivalent.habitants desservis : 315
- Fonctionnement normal ainsi que rejets au milieu naturel.

Depuis 2014, les effluents domestiques qui étaient traités par la lagune de Saint Saturnin, sont dirigés vers la station d'épuration de Fléac – Les Murailles. Cette lagune est donc supprimée à compter de 2014.

LAGUNE DE MORNAC

Capacité : 1 400 Eq.hab - Arrêté préfectoral du 14 octobre 2002

Équivalent.habitants desservis : 1 328

FLUX HYDRAULIQUES	PARAMETRES	CAPACITES NOMINALES	NORMES DE REJET	RENDEMENT MINIMUM
<i>m3/j</i>		<i>Kg/j</i>	<i>mg/l</i>	<i>%</i>
Débit nominal 210 m3/J (temps sec)	MES		30	90
	DCO		90	75
	DBO5		35	70
	NTK		10	

- Fonctionnement normal ainsi que rejets au milieu naturel.
- Sa gestion est rattachée au service Assainissement du GrandAngoulême depuis le 1^{er} janvier 2013.
- Poids de pollution annuel moyen entrant sur la station représentant : en pourcentage de la capacité nominale

	% de la capacité nominale
MES	92,75 %
DBO5	93,75 %
Azote Kejdahl (NTK)	93,13 %
DCO	89,51 %

ANNEXE 1.3 - TABLEAU DES SOUS PRODUITS D'EPURATION

		STATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	STATION DE FLEAC LES MURAILLES démarrage 02/05/2012	STATION DE GOND PONTOUVRE
B O U E S	En Tonnes	4 476	2 493	3 271
	En Tonnes de Matière Sèche - TMS - Indicateur (D203.0)	842.56	534.95	467.11
	Destination	Les boues produites sont envoyées sur les plateformes de compostage de la Sté TERRALYS sur les sites de DOUZAT(16), VOUHE(17) puis valorisées en agriculture.		
S O U S P R O D U I T S	Sable (en Tonnes)	95.32	217.76	
	Destination	Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de CLERAC (33)	Stockage pour travaux régie	
	Sables grossiers et refus de curage (en Tonnes)		98.78	
	Destination		Centre d'Enfouissement Technique classe 2 de CLERAC (33)	
	Sable et refus de dégrillage (en Tonnes)			6.74
	Destination			Centre d'Enfouissement Technique classe 2 de CLERAC (33)
	Refus de dégrillage(en Tonnes)		23.48	
	Destination		Circuit OM	
	Graisses (en M3)	200.00		29
	Destination	Transfert vers Hydroliseur de Fléac		Transfert vers Hydroliseur de Fléac
	Refus matières vidange et déchets dégrillage (en Tonnes) *	72		
	Destination	Circuit OM		

* depuis le 1er septembre 2013, les graisses sont concentrées, pompées puis hydrolysées sur la station d'épuration de Fléac, les refus de dégrillage vont dans le circuit des ordures ménagères.

ANNEXE 1.4 – TRAVAUX 2014

BASSIN DE COLLECTE	COMMUNE	LIEU	Extension Collecte et transfert (en ml)	Nombre de branchements créés	Réhabilitation de conduites (en ml)	Nombre de branchements réhabilités
STATION D'ÉPURATION D'ANGOULÊME FREGENEUIL	ANGOULÊME	Rue Fontchaudière	48	2		
		Rue des Essarts		2	111	4
		Nérat	85	4		
	SOYAUX	Av Général De Gaulle	28	3		
		Rue Samuel Champlain			145	15
		Av Salvador Allendé			40	2
		Rue du Parc			20	
STATION D'ÉPURATION DE GOND PONTOUVRE	GOND PONTOUVRE	Rue Leyssenot	62	1		
	ISLE ESPAGNAC	Rue Jean Bouillaud			35	
	MAGNAC SUR TOUVRE	La Garenne	686	23		
		Impasse Foch	82	4		
	RUELLE SUR TOUVRE	Route du Gond			18	
		Chene Vert	520	17		
		lotissement Lavallade	170	3		
		Madame Curie			140	7
STATION D'ÉPURATION DE FLEAC - LES MURAILLES	FLEAC	Impasse des Sablons	200	8		
	LA COURONNE	Allée l'Oisellerie	211	7		
		Longues Planches	60	2		
	LINARS	Chevanon Petit Rouillac	757	21		
		Grelière				
		suppression lagune	2 400			
	SAINT SATURNIN	Beauregard Marteau	1 800			
	SAINT MICHEL	Rue de la Liberté	221	5		
		Route de La Couronne	292	21		
REGIE EXPLOITATION					60	20
		TOTAL	7 622	123	569	48

ANNEXE 2 - Indicateurs financiers

Annexe 2.1 – Spécimen de facture d’eau et d’assainissement SEMEA

Annexe 2.2 – Coût de l’Eau Potable et de l’Assainissement pour un foyer depuis 2011

Annexe 2.3 – Détails des recettes d’exploitation

Annexe 2.4 – Évolution de l’encours et des annuités d’emprunts réalisés

Annexe 2.5 – Liste et montants des travaux réalisés

ANNEXE 2.1 – SPECIMEN FACTURE D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT

Facture d’eau et d’assainissement SEMEA

06 45 37 37 37
www.semea.fr
contact.client@semea.fr


SEMEA
 Le service public de l'eau

2 rue Raymond Lefebvre - 16000 Angoulême Cedex
 Accueil client du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
 et le samedi de 9h00 à 12h00

Votre référence client : 10001

Nom du client abonné et lieu desservi en eau :
 M. ou Mme XXXXXX
 ADRESSE
 16000 ANGOULEME
 Réf. Site : 08040509512927

Les services que vous avez souscrits :
 Garantie perte d'eau : NON
 Garantie assistance plomberie : NON
 Prélèvement automatique : OUI
 Mensualisation : NON

M. ou Mme XXXXXX
 ADRESSE
 16000 ANGOULEME

Facture n° 1000114200431 du 31/12/2014

• Distribution de l'eau	182,81 €
• Collecte et traitement des eaux usées	217,32 €
• Organismes publics	88,97 €
TOTAL DE LA FACTURE TTC	449,10 €
PRELEVE A PARTIR DU 17/01/2015	449,10 €

Sur le compte indiqué au verso.

Prochaine facture en décembre 2015 :

Historique des consommations facturées :

120 m3 en décembre 2011	Sur index réel
120 m3 en décembre 2012	Sur index réel
120 m3 en décembre 2013	Sur index réel
120 m3 en décembre 2014	Sur index réel

Facture n° 1000114200431 du 31/12/2014

449,10

M. ou Mme XXXXXX
 ADRESSE
 16000 ANGOULEME

Détail de la facture n° 1000114200431 du 31/12/2014

Numéro client : 10001
M. ou Mme XXXXX
ARESSE
16000 ANGOULEME
Réf. site : 08040509512927

Compteur n°	Date relève	Index relève	Consommation	Type index
D05PA175883	01/01/2014	70		relevé
D05PA175883	31/12/2014	190	120	relevé

total consommation facturée : 120

	Période	Consommation en m³	Prix unitaire	Montants HT	Taux TVA	Montants TTC
Distribution de l'eau						162,81 €
Abonnement - Part Collectivité (12 mois)	du 01/01/14 au 31/12/14		0,00000	0,00	5,50 %	
Abonnement - Part SEMEA (12 mois)	du 01/01/14 au 31/12/14		2,43167	29,18	5,50 %	
Consommation - Part Collectivité	du 01/01/14 au 31/12/14	120	0,16040	19,25	5,50 %	
Consommation - Part SEMEA	du 01/01/14 au 31/12/14	120	0,83250	99,90	5,50 %	
Agence de l'eau - Préservation des ressources	du 01/01/14 au 31/12/14	120	0,05000	6,00	5,50 %	
Collecte et traitement des eaux usées						217,32 €
Redevance assainissement	du 01/01/14 au 31/12/14	120	1,64630	197,56	10,00 %	
Organismes publics						68,97 €
Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	du 01/01/14 au 31/12/14	120	0,30500	36,60	5,50 %	
Agence de l'eau - Modernisation réseaux collecte	du 01/01/14 au 31/12/14	120	0,23000	27,60	10,00 %	
TOTAL DE LA FACTURE TTC						449,10 €
Dont TVA sur les débits : Base HT		190,93 €	Montant TVA 5,5%	10,49		
Base HT		225,16 €	Montant TVA 10,0%	22,52		
PRELEVE SUR LE COMPTE N° XXXXXXXXXXXXXXXX A PARTIR DU 17/01/2015						449,10 €

ANNEXE 2.2

COUT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN FOYER (Base de consommation : 120m³ / an)

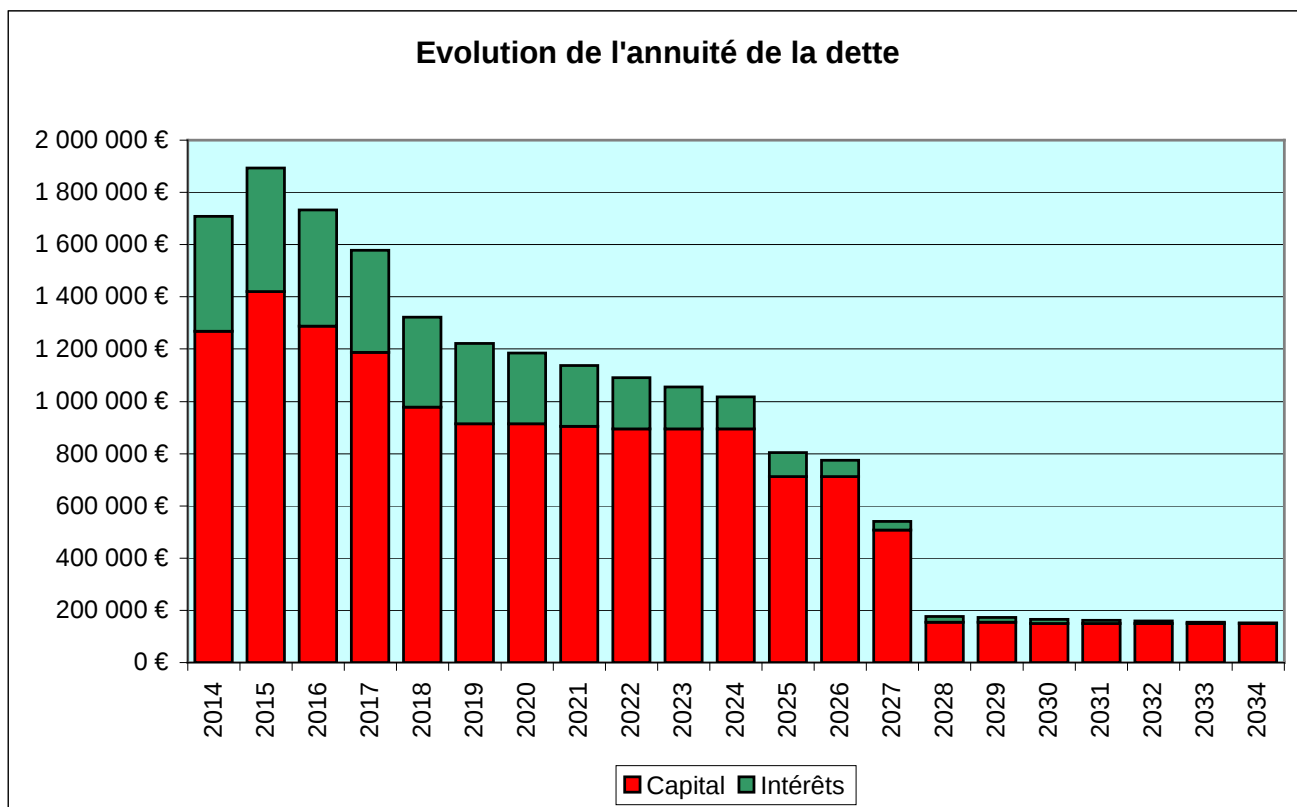
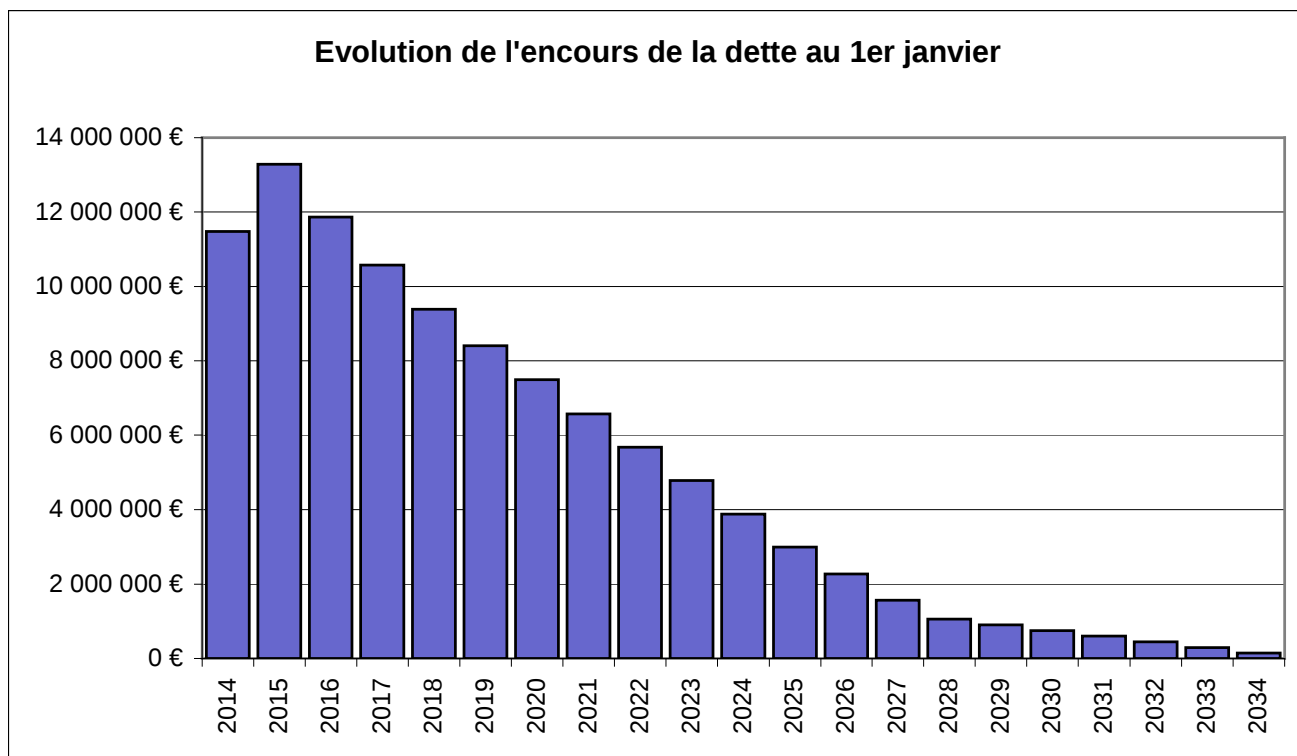
120										
	Tarifs 2011		Tarifs 2012		Tarifs 2013		Tarifs 2014		Tarifs 2015	
	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT
Abonnement	28.60 €	28.60 €	28.60 €	28.60 €	28.89 €	28.89 €	29.18 €	29.18 €	29.47 €	29.47 €
Consommation	0.9734 €	116.81 €	0.9734 €	116.81 €	0.9831 €	117.97 €	0.9929 €	119.15 €	1.0028 €	120.34 €
Sous total Eau Potable HT		145.41 €		145.41 €		146.86 €		148.33 €		149.81 €
Redevance prélèvement	0.0500 €	6.00 €	0.0500 €	6.00 €	0.0500 €	6.00 €	0.0500 €	6.00 €	0.0600 €	7.20 €
Redevance Pollution	0.2550 €	30.60 €	0.2930 €	35.16 €	0.3000 €	36.00 €	0.3050 €	36.60 €	0.3100 €	37.20 €
Redevance modernisation réseau de collecte	0.1960 €	23.52 €	0.2200 €	26.40 €	0.2250 €	27.00 €	0.2300 €	27.60 €	0.2350 €	28.20 €
SDH	0.0054 €	0.65 €	0.0054 €	0.65 €	0.0054 €	0.65 €				
Sous total Organismes Publics HT		60.77 €		68.21 €		69.65 €		70.20 €		72.60 €
collecte et traitements eaux usées	1.63 €	195.60 €	1.63 €	195.60 €	1.6463 €	197.56 €	1.6463 €	197.56 €	1.6463 €	197.56 €
Sous total Assainissement HT		195.60 €		195.60 €		197.56 €		197.56 €		197.56 €
TVA		22.10 €		25.85 €		26.15 €		33.01 €		33.26 €
Total Eau et Assainissement TTC		423.88 €		435.07 €		440.22 €		449.10 €		453.23 €
Cout TTC Eau et Assainissement ramené au M3		3.53 €		3.63 €		3.67 €		3.74 €		3.78 €
Augmentation en %		2.02%		2.83%		1.10%		1.91%		1.07%

ANNEXE 2.3

DETAILS DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

		2014	2013	Variation en %
<u>Les recettes REELLES d'exploitation</u>		9 234 359.54 €	9 581 769.90 €	-3.63%
<u>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, et marchandises</u>		8 702 707.39 €	9 104 177.25 €	-4.41%
* Redevance assainissement	7 563 164.01 €		7 578 163.35 €	-0.20%
* Taxe de raccordement	621 557.36 €		982 903.73 €	-36.76%
Participation des propriétaires d'immeubles existants lors de la mise en service d'un réseau d'assainissement (tarif non soumis à la TVA) 809,50 € TTC en 2014.				
Participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service d'un réseau d'assainissement : 2 130,50 € (tarif non soumis à la TVA) en 2014.				
* Redevance contrôle de branchement	59 290.00 €		54 807.00 €	8.18%
* Autres prestations de services	135 710.02 €		154 802.17 €	-12.33%
* Participation du Budget Principal au Budget Assainissement	193 792.00 €		200 101.00 €	-3.15%
* Participation du Budget Eau Potable au Budget Assainissement	107 662.00 €		111 167.00 €	-3.15%
* Participation du Budget SPANC au Budget Assainissement	21 532.00 €		22 233.00 €	-3.15%
<u>Subventions d'exploitation</u>		423 042.08 €	345 228.66 €	22.54%
* Primes d'épuration Agence de l'Eau Adour Garonne des systèmes d'assainissement	382 330.00 €		311 292.00 €	22.82%
* Autres subventions d'exploitation (recouvrement de frais auprès d'organismes conventionnés : Communes de Trois-Palis, Champniers, l'association du logis de Fissac, Rouillet St Estephe)	40 712.08 €		33 936.66 €	19.96%
<u>Autres produits de gestion</u>		0.00 €	0.00 €	
<u>Produits financiers</u>				
<u>Produits exceptionnels</u> (Produit de cession, mandat annulé, recouvrement de créances admises en non valeur...)		79 998.77 €	16 735.69 €	378.01%
<u>Atténuation de charges</u> (Principalement remboursements sur rémunération du personnel)		28 611.30 €	115 628.30 €	-75.26%

ANNEXE 2.4



ANNEXE 2.5

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

	2014	2013
I - TRAVAUX REALISES EN 2014 (montants HT)	<u>2 553 101.27 €</u>	<u>4 066 220.31 €</u>
A/ TERRAINS	<u>8 649.60 €</u>	<u>152 915.12 €</u>
* Mise en sécurité poste Léviton - Gond Pontouvre	5 504.60 €	
* Cloture chemin de Fontbelle - Angoulême	3 145.00 €	
B/ BATIMENTS	<u>1 306 962.56 €</u>	<u>1 542 509.66 €</u>
1) Construction	1 165.08 €	
* Pose de stores vénitiens station d'épuration de Fléac	1 165.08 €	
2) Station d'épuration de Frégeneuil	25 658.62 €	
3) Grosses réparations bâtiments assainissement	3 290.52 €	
* Alarme intrusion CTA	2 043.00 €	
* Alarme intrusion station d'épuration Frégeneuil	1 247.52 €	
4) Travaux divers sur stations d'épuration et postes	3 074.95 €	
* Pose garde-corps poste les Agriers - Angoulême	2 072.55 €	
* Clapets poste La Grange à Chauvin - Gond Pontouvre	1 002.40 €	
5) Travaux d'aménagement bâtiment CTA	30 763.42 €	
6) Implantation nouvelle station d'épuration Fléac	1 205 271.51 €	
* Remboursement avances	17 814.52 €	
* Travaux	1 187 456.99 €	
7) Postes de relèvement	15 714.04 €	
* Poste Le Grand Girac - Saint Michel	3 686.73 €	
* Poste Les Avenauds - Ruelle sur Touvre	1 549.42 €	
* Poste Le Lion de saint Marc - Soyaux	10 400.50 €	
* Poste Marteau - Linars	77.39 €	
8) Installations et mises aux normes	22 024.42 €	
* Garde-corps plate-forme - Station d'épuration de Fléac	5 349.62 €	
* Armoire électrique Poste Chabasse - Mornac	5 243.72 €	
* Armoire électrique Poste La Braconne - Mornac	5 243.72 €	
* Armoire électrique Poste Moulin du Pontil - Touvre	4 482.36 €	
* Garde-corps Poste la Maillerie - Touvre	1 705.00 €	

		2014	2013
C/ RESEAUX		1 237 489.11 €	2 370 795.53 €
1) Extension réseau Loi SRU		65 019.90 €	
2) Réfection de la voirie après travaux d'assainissement		60 627.22 €	
* Frais d'insertion	1 350.00 €		
* Commune de Soyaux	174.43 €		
* Diverses communes	59 102.79 €		
3) Extension de la collecte		644 657.86 €	
* Commune d'Angoulême	14 191.53 €		
* Commune de Saint Yrieix	1 623.12 €		
* Commune de La Couronne	29 302.18 €		
* Commune de Ruelle sur Touvre	39 486.21 €		
* Commune de Linars	184 044.45 €		
* Commune de Saint Michel	106 546.52 €		
* Commune de Soyaux	1 028.99 €		
* Commune de Magnac sur Touvre	191 110.92 €		
* Commune de Fléac	77 323.94 €		
4) Branchements sur collecteurs existants		228 993.66 €	
* Frais d'insertion	1 350.00 €		
* Travaux	227 643.66 €		
5) Travaux de réhabilitation		207 385.32 €	
* Diverses communes	15 717.36 €		
* Commune d'Angoulême	47 570.22 €		
* Commune de Gond Pontouvre	1 537.00 €		
* Commune de Ruelle sur Touvre	2 631.00 €		
* Commune de Fléac	6 779.20 €		
* Commune de Linars	6 219.00 €		
* Commune de Puymoyen	3 919.70 €		
* Commune de Soyaux	100 230.84 €		
* Commune de Saint Michel	1 965.00 €		
* Commune de l'Isle d'Espagnac	20 816.00 €		
6) Travaux sécurité sur réseaux et mise aux normes		8 818.11 €	
7) Collecteur station d'épuration Fléac		3 633.89 €	
8) Travaux réseaux pour LGV		3 882.09 €	
9) Travaux d'assainissement réalisés en régie		14 471.06 €	
II- AIDES OBTENUES EN 2014		392 832.60 €	11 595.70 €
1) Subventions AEAG pour les collecteurs de la station d'épuration de Fléac	392 832.60 €		

III- TRAVAUX PROGRAMMES POUR L'EXERCICE EN COURS :

	Reports 2014	Programme 2015	TOTAL
<u>A / TERRAINS</u>			
Travaux d'aménagement	1 386.75 €	70 000.00 €	71 386.75 €
TOTAL TERRAINS HT	1 386.75 €	70 000.00 €	71 386.75 €
<u>B / BATIMENTS</u>			
Constructions	4 736.65 €	4 000.00 €	8 736.65 €
Travaux réservoir La Couronne		50 000.00 €	50 000.00 €
Travaux STEP Frégeneuil		50 000.00 €	50 000.00 €
Grosses réparations Bâtiments assainissement		37 000.00 €	37 000.00 €
Travaux divers sur STEP et postes	678.74 €	100 000.00 €	100 678.74 €
Travaux aménagement bâtiment CTA	167 762.70 €		167 762.70 €
Postes de relèvement	68 923.69 €	300 000.00 €	368 923.69 €
Installation et mise aux normes des postes de relèvement	5 177.78 €	50 000.00 €	55 177.78 €
Travaux réhabilitation STEP Gond Pontouvre		200 000.00 €	200 000.00 €
TOTAL BATIMENTS HT	247 279.56 €	791 000.00 €	1 038 279.56 €
<u>C/ RESEAUX</u>			
Extension réseau Loi SRU	9 980.10 €	190 000.00 €	199 980.10 €
Réfection de voirie	29 141.91 €	50 000.00 €	79 141.91 €
Extension collecte	745 850.27 €	1 400 000.00 €	2 145 850.27 €
Branchements collecteurs existants	80 756.22 €	250 000.00 €	330 756.22 €
Travaux de réhabilitation	172 671.83 €	380 000.00 €	552 671.83 €
Sécurité et mise aux normes installations	1 782.00 €	30 000.00 €	31 782.00 €
Travaux en régie		70 000.00 €	70 000.00 €
TOTAL RESEAUX HT	1 040 182.33 €	2 370 000.00 €	3 410 182.33 €
TOTAL TRAVAUX PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2015	1 288 848.64 €	3 231 000.00 €	4 519 848.64 €

ANNEXE 3 – Liste des indicateurs 2014

N°Indicateur	Libellé	Valeur 2014	Valeur 2013
	Indicateurs descriptifs du service		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaire ou séparatif	99 317	101 854
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	52	49
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	1 844	1 856
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.06 €	2.00 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	93.53%	96.19%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées	92	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2007		-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2008		-
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100.00%	100.00%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.00 €	0.00 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants desservis)	0.000	0.029
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	27.56	20.03
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.11%	0.13%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		
	Step Fregeneuil	92%	93%
	Step Gond Pontouvre	96%	96%
	Step Fléac - Les Murailles	99%	96%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)	3.35	2.66
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Taux provisoire	0.85%	0.74%
P258.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	1.42	1.85

ANNEXE 4 - Glossaire

PARAMETRES ANALYTIQUES

<u>DBO5</u>	Demande Biologique en Oxygène mesurée à 5 jours. Ce paramètre correspond à la quantité d'oxygène nécessaire aux micro organismes vivants pour assurer l'oxydation et la stabilisation des matières organiques présentes dans l'eau usée.
<u>DCO</u>	Demande Chimique en Oxygène. Ce paramètre correspond à la quantité d'oxygène équivalente à la quantité de bichromate de potassium pour oxyder les matières dissoutes et en suspension
<u>MES</u>	Matières En Suspension contenues dans les eaux usées organiques ou minérales sous forme de particules en suspension.
<u>NTK</u>	Azote Total Kejldhal. Ce paramètre permet de mesurer l'ensemble des composés azotés contenus dans les eaux usées et présents sous forme réduite.
<u>NGL</u>	Azote Global : ensemble des composés azotés sous forme réduite ou oxydée.
<u>PT</u>	Phosphore Total contenu dans les eaux usées.

POUR INFORMATION

<u>Equivalent Habitant (EH)</u>	Unité de grandeur permettant de quantifier la pollution rejetée par habitant et par jour en se basant sur un rejet de 60g de DBO5 par habitant et par jour.
<u>Epandage</u>	Consiste à épandre un produit (tel le compost des boues d'épuration) à la surface du sol. L'épandage de compost permet un apport de matières fertilisantes, appréciable pour l'agriculture.
<u>Lagunage ou lagune</u>	Système d'épuration des eaux usées par circulation lente de l'eau dans de vastes bassins de faible profondeur, non maçonnés.
<u>Matière organique</u>	Matière constituant les organismes vivants ou morts, ou produite par les organismes vivants. Elle est formée de molécules organiques , c'est-à-dire comportant du carbone.
<u>Pollution ou charge organique</u>	Quantité de pollution émise par les activités domestiques, industrielles ou assimilées relevant de l'assainissement collectif. On l'exprime en « équivalent-habitant » ou kg DBO5.
<u>Rendement de l'épuration</u>	Proportion de la pollution éliminée par la station.
<u>STEP</u>	Abréviation utilisée pour « station d'épuration ».

ANNEXE 5 – Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

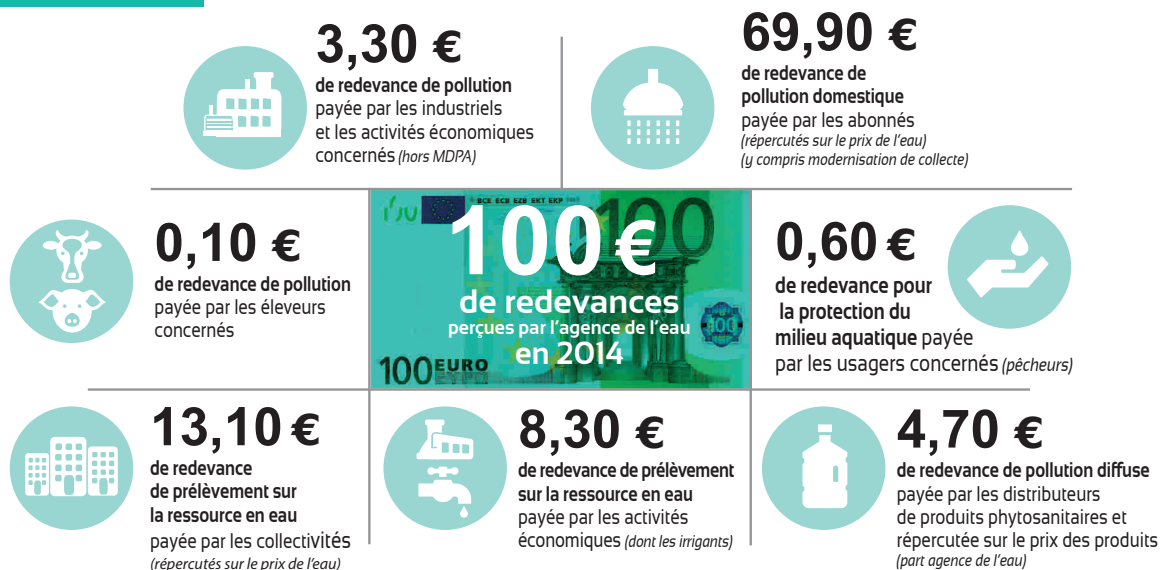
■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

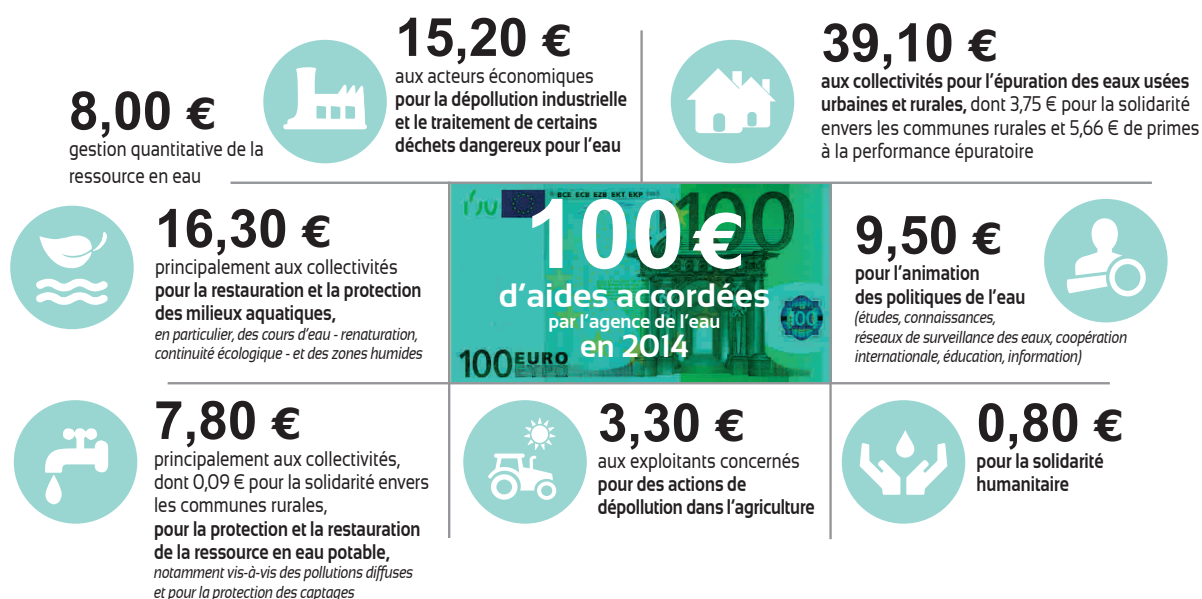
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2014 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- ♦ 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- ♦ 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- ♦ 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées,
- ♦ 52 captages d'eau potable ont été réhabilités,
- ♦ 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité,
- ♦ 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés au niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- ♦ 2700 km de cours d'eau ont été restaurés,
- ♦ 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- ♦ 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- ♦ La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- ♦ 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural,
- ♦ A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- ♦ 100% de lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de baignade.

INDICATEUR DE BASSIN SPÉCIFIQUE

- ♦ 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

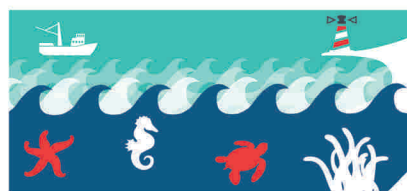
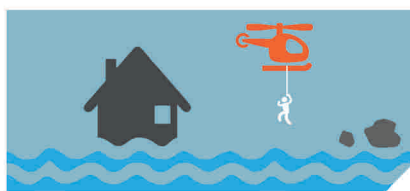
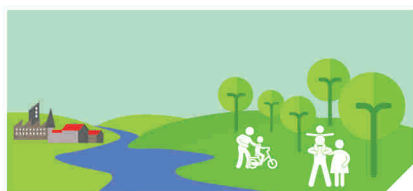
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**Participez
en donnant votre avis !**



sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

